

# PRENDRE EN COMPTE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS UN PROJET

## GUIDE D'UTILISATION DE LA GRILLE RST<sub>02</sub>



# **PRENDRE EN COMPTE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS UN PROJET**

## **GUIDE D'UTILISATION DE LA GRILLE RST<sub>02</sub>**

## Remerciements

La grille RST<sub>02</sub> est le fruit d'un travail collectif du Réseau Scientifique et Technique (RST) mené par les Centres d'études techniques de l'équipement et par le Certu à la demande de la Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGHUC/MAD). Dans la continuité de la grille RST<sub>01</sub>, cette seconde version s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de l'outil.

Nous tenons à remercier tous les membres du groupe de travail, notamment ceux qui ont pris une part active à la rédaction de cette seconde version : Alain LAPLANCHE et Myriam HUMBERT (Cete de l'Ouest), Christian HUET (Cete du Sud-Ouest), Magali MOINIER (Cete Méditerranée), Sophie NOIRET et Valérie MULLER (Cete de l'Est), Estelle LOISEAU et Michaël BENTLEY (Cete Normandie-Centre), Renée BACQUEVILLE (Cete Nord-Picardie), Sandrine LIÉNARD (LREP).

Nous remercions pour leurs conseils et avis : Dominique BIDOUE (CGPC/S5 aménagement des territoires), Gilles BIDAULT et Sonia GOURMAUD (DDE 61), Roger BONNENFANT (DGHUC/MAD), Jean-Pierre BREST (DGHUC/QC), Pascal DOUARD (haut fonctionnaire au développement durable, SG/MS), Georges CÉSARI (SG/MS), Jean DUMONT-ROTY (DDE 44), Valérie GALLIOU (Certu), Sandrine GAUTIER (Direction générale des routes), Hervé HARDUIN (DRE Aquitaine), Daniel PILLANT et Nicolas WIPLIER (Certu), Michèle GALLOT et Alain WAUTERS (CGPC/MIGT 10, Auvergne, Rhône-Alpes).

La rédaction et la coordination du livret-cédérom ont été assurées par Emmanuel BOUTEFEU (Certu). Le cédérom d'installation des applications de la grille RST<sub>02</sub> et la mise en ligne de la démonstration interactive<sup>1</sup> ont été réalisés par Bruno LUQUET (Certu).

---

<sup>1</sup> <http://intra.developpement-durable.certu.i2/>

# Introduction

La grille RST<sub>02</sub> est une production du Réseau Scientifique et Technique (RST) associant la Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGHUC / MAD), les Centres d'études techniques de l'équipement (Cete) et le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Certu).

Au terme d'une enquête menée auprès de quelques collectivités territoriales et des directions départementales de l'équipement, il est apparu opportun de remettre la grille RST<sub>01</sub> sur le métier. Après 5 ans, les demandes de modification se faisant plus pressantes, le groupe de travail a estimé nécessaire de revisiter la première version. Sans remettre en cause la structure de la grille RST<sub>01</sub>, cette seconde version s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de l'outil, dont le mode opératoire a été revu et la présentation remaniée pour une utilisation plus simple et un maniement plus agréable.

La grille RST<sub>02</sub> est un outil de questionnement et d'analyse, destiné à mettre en lumière les points faibles et les points forts d'un projet en regard de critères du développement durable. À l'aide d'un recueil de questions, la grille permet de qualifier un projet via une analyse multicritère ; la lecture « développement durable » résulte de la rencontre d'une liste de critères à passer en revue et d'une échelle d'appréciation. Grâce aux modules et sorties graphiques spécialement développés sous Microsoft Excel et OpenOffice Calc, la grille RST<sub>02</sub> apporte un éclairage sur le potentiel d'amélioration du projet.

Pour une meilleure prise en compte du développement durable, la grille doit être utilisée le plus en amont possible : il est plus aisé d'infléchir, d'améliorer ou de suspendre un projet non durable, au stade de la conception, avant qu'il ne soit définitivement arrêté. La grille permet de revisiter les objectifs du projet, de comparer des solutions alternatives à l'aune de critères du développement durable. Elle ouvre de nouvelles pistes de réflexion pour supprimer, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables du projet sur le développement durable. La grille RST<sub>02</sub> peut aussi être employée pendant la phase de construction ou d'exploitation, afin d'affiner le projet, vérifier la faisabilité d'une variante, hiérarchiser les priorités. C'est pourquoi, la grille mérite d'être sollicitée au fur et à mesure de l'avancement du projet, à plusieurs reprises, dans l'optique de dégager des marges de progrès. Elle offre un cadre de référence à tous ceux qui veulent intégrer le développement durable dans leurs pratiques professionnelles.

Le livret réunit, en un seul document, le **guide d'utilisation de la grille RST<sub>02</sub> et le cédérom d'installation des applications**. Ce livret-cédérom est composé :

- du mode d'emploi de la grille RST<sub>02</sub> ;
- des fichiers nécessaires à son fonctionnement sous Microsoft Excel et OpenOffice Calc ;
- des fiches de cas d'opérations, projets, aménagements passés au crible de la grille RST<sub>01</sub> et réunies dans la collection *Repères pour le développement durable* ;
- d'un glossaire du développement durable.

## Les objectifs de la grille RST<sub>02</sub>

Le développement durable a été adopté comme un fondement de la politique publique et de la stratégie des organisations<sup>2</sup>. Ce concept abstrait, souvent jugé « fourre-tout », présente un périmètre incertain et un contenu imprécis, d'où la nécessité de lui donner une portée concrète et d'en faire un principe opérant. La nécessité de mieux estimer la situation d'un projet vis-à-vis du développement durable implique de disposer d'un instrument d'analyse et de positionnement.

La grille RST<sub>02</sub> est un **Outil de Questionnement et d'Analyse de critères du Développement Durable (OQADD<sup>3</sup>)**. Tirant parti des fonctionnalités des logiciels Microsoft Excel ou OpenOffice Calc, notamment des tableaux et graphes, la grille RST<sub>02</sub> offre un cadre concret pour apprécier les performances économiques, environnementales et sociales d'un projet. Les différentes applications graphiques et modules développés permettent de situer un projet en regard du développement durable :

- mettre en évidence les forces et les faiblesses d'un projet, voire les contre-performances, afin d'apprécier les marges de progression potentielles ;
- qualifier des scénarios alternatifs (aide à la décision et à la conception) ;
- tester la sensibilité d'un critère pour observer comment varie le résultat final ;
- comparer des offres de services.

La grille RST<sub>02</sub> a été construite pour apprécier n'importe quel projet<sup>4</sup> - étude, plan, programme - quel que soit son état d'avancement, de sa conception à sa mise en œuvre. Elle n'a pas été conçue pour examiner un sujet précis ou un objet spécifique : un document d'urbanisme, une route ou un ouvrage d'art. C'est donc une grille généraliste à partir de laquelle il est possible d'analyser un projet selon les critères du développement durable, en l'évaluant soit, a priori, avant son début d'exécution, soit au fur et à mesure de son avancement ou encore a posteriori, après sa mise en œuvre.

---

<sup>2</sup> Ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD), juin 2003, *Stratégie nationale du développement durable*.

<sup>3</sup> Terme emprunté à Aurélien BOUTAUD, février 2005, *Le développement durable : penser le changement ou changer le pansement ? Bilan et analyse des outils d'évaluation des politiques publiques en matière de développement durable en France : de l'émergence d'un changement dans les modes de faire au défi d'un changement dans les modes de penser*, thèse présentée à l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne et l'Université Jean Monnet, 415 pages.

<sup>4</sup> Par projet, on entend **un équipement** (un bâtiment, une ligne de tramway, une station d'épuration), **un aménagement** (une zone 30, la requalification d'une route départementale en traversée d'agglomération), **une réalisation concrète** (une place publique, une zone d'activités, un lotissement), **un plan ou un programme d'action** (un plan local d'urbanisme, une unité touristique nouvelle, une opération programmée d'amélioration de l'habitat), **une opération contractuelle** (un contrat d'agglomération, un Agenda 21 local).

En apportant une information synthétique et un éclairage précis sur le projet analysé, la grille RST<sub>02</sub> s'avère une aide à la conception, à la mise en œuvre et à la gestion de projet. Elle a pour ambition de montrer le potentiel d'action du développement durable :

- sensibiliser les agents de l'État et des collectivités territoriales au développement durable ;
- faire émerger les problèmes en suspens, les impacts potentiels, les résultats acquis dans un tableau des performances ;
- dessiner le profil développement durable d'un projet à des fins de comparaison avec d'autres profils relevant de projets analogues ;
- visualiser l'état des lieux en matière de conduite d'un projet sur l'escalier de la gouvernance ;
- anticiper les mesures de correction à mettre en œuvre via la courbe de température ;
- favoriser le dialogue et la prise de décision ;
- faciliter l'engagement des parties prenantes à construire un projet durable.

La grille RST<sub>02</sub> se veut un cadre de référence, pratique et utile, pour tous ceux qui veulent intégrer le développement durable dans leurs pratiques professionnelles. Elle peut modifier les actions à mener, confirmer les moyens de gestion à mettre en place, mettre en exergue des changements de comportements, des pratiques et des modes de pensée, le tout pour mieux prendre en compte les objectifs du développement durable.

## Les fondements de la grille RST<sub>02</sub>

La grille RST<sub>02</sub> appartient à la famille des instruments d'analyse multicritère de projet - action, opération, politique publique - destinée à intégrer les objectifs du développement durable introduits par le législateur au sein même de notre Constitution.

Ainsi, la loi constitutionnelle n°2005-205 du 1<sup>er</sup> mars 2005, relative à la charte de l'environnement, définit-elle les principes essentiels sur lesquels repose le développement durable. Placée dans le préambule de la Constitution, texte fondateur de la cinquième République, la charte de l'environnement consacre la définition du développement durable adoptée par les 154 pays signataires de la Déclaration de Rio en 1992, selon laquelle « *les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins* ». L'article 6 reconnaît que « **les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social** ».

En posant comme objectif de valeur constitutionnelle l'exigence de promotion de ce mode de développement par les politiques publiques, terme plus large que celui de « décisions publiques », la charte de l'environnement élargit le champ du développement durable par rapport à l'article L.110-1 du code de l'environnement qui assigne cet objectif aux seules politiques environnementales, et non à l'ensemble des politiques publiques. La charte précise les deux modalités selon lesquelles cet objectif doit être poursuivi.

- La première impose aux politiques publiques de prendre en compte la protection et la mise en valeur de l'environnement. La rédaction de l'article 6 de la charte ne se limite pas à l'objectif de préservation de l'état initial de l'environnement : elle souligne le rôle essentiel des activités humaines *dans la préservation et la mise en valeur de l'environnement*.
- En second lieu, la charte précise les termes du nécessaire arbitrage entre les trois piliers du développement durable, en posant la nécessité de concilier la protection et la mise en valeur de l'environnement avec le développement économique et social, qui est ainsi lui aussi consacré en tant qu'objectif de valeur constitutionnelle.

La formulation retenue fait l'objet de critiques de la part de certaines associations de protection de la nature et de consommateurs qui souhaitent en inverser les termes pour que le périmètre du développement économique et social soit « circonscrit et borné » par les exigences de défense de l'environnement. Si la protection et la mise en valeur de l'environnement sont citées en premier lieu, cette priorité n'est que formelle et n'a pas vocation à s'imposer sur le fond. Le développement durable suppose une approche équilibrée, ne pouvant être assimilée à la *croissance zéro* prônée par le Club de Rome<sup>5</sup>, ni à la *décroissance soutenable* défendue par les adeptes d'une rupture avec le système économique dominant<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> MEADOWS Donella H. et Dennis L., RANDERS Jorgens et BEHRENS William W., 1972, *Halte à la croissance ? Enquête sur le Club de Rome, rapport sur les limites de la croissance*, Éditions Fayard, 314 pages.

<sup>6</sup> KEMPF Hervé, 4 mars 2005, *Écologisme radical et décroissance*, Le Monde, page 16.

Le développement durable n'opère pas de distinction entre les rangs respectifs que doivent occuper le respect de l'environnement, le développement économique et le progrès social. Il revient donc aux politiques publiques de respecter cette exigence d'équilibre et, le cas échéant, au juge d'apprécier, en fonction du contexte, quels doivent être les termes de la conciliation entre les piliers du développement durable<sup>7</sup>.

Le Ministère de l'écologie et du développement durable met en avant cinq finalités pour des projets territoriaux de développement durable et cinq éléments déterminants liés à la démarche dans le cadre de référence. Ce dernier a été élaboré après expérimentation et a fait l'objet d'une large consultation des ministères et des associations d'élus. Ces cinq finalités, qui toutes reposent sur des lois, directives ou accords internationaux, sont :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre les générations ;
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Chacune de ces finalités est transversale aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques du développement durable, qui, en tant que processus doit induire un véritable changement culturel que de nouvelles méthodes de travail. La démarche est donc tout aussi fondamentale que le contenu. Les cinq éléments déterminants pour une démarche de développement durable présentés dans ce cadre de référence sont :

- une stratégie d'amélioration continue ;
- la participation des acteurs ;
- l'organisation du pilotage ;
- la transversalité des approches ;
- l'évaluation partagée.

Le développement économique et social est inséparable du territoire dans lequel il s'incarne. Le développement s'inscrit dans une réalité locale, mettant en jeu à la fois des éléments physiques (terre arable, eau, énergie) et des composantes humaines (socio-économiques, culturelles, démographiques). Le développement durable prend corps au sein d'un espace géographique précis - une commune, une région, une nation - ouvert aux échanges économiques et aux flux extérieurs (matières premières, capitaux). On ne peut travailler à l'avenir d'un territoire sans considérer les relations qu'il noue avec les territoires environnants. Ainsi, les gaz à effet de serre ne connaissent pas de frontière ; un rejet local concourt, même modestement, aux changements climatiques à l'échelle mondiale. Comme le souligne Guy LOINGER : « *le champ territorial, par sa nature, ne peut se contenter de positions de principes, de doctrines, d'idéologies. La territorialité implique des solutions tangibles à des problèmes concrets*<sup>8</sup> ». C'est là un des défis du développement durable : il s'agit de garder un œil rivé sur les grands équilibres mondiaux, non territorialisés, dont aucun acteur local n'est le mandataire direct, tout en résolvant des

---

<sup>7</sup> DUFAU Jean-Pierre et BLESSIG Émile, 13 avril 2005, *Rapport d'information n°2248 sur les instruments de la politique de développement durable*, Assemblée Nationale, 157 pages.

<sup>8</sup> LOINGER Guy, 2003, *Leçons des expériences récentes d'élaboration d'indicateurs territorialisés du développement durable dans le champ de la gouvernance locale*, colloque SFE de Limoges du 27 et 28 octobre 2003, Atelier n°1 : transversalité et indicateurs de développement durable.

problèmes de développement local, territorialisés, et sans perdre de vue les enjeux globaux.

Le développement durable ne saurait prospérer sur des inégalités croissantes et des conditions insoutenables menant droit dans des impasses sociales et écologiques qui pourraient s'avérer dramatiques. Il doit pouvoir être soutenu dans la durée. Les analyses sur les choix et les orientations des politiques à mettre en œuvre le développement durable peuvent bien évidemment diverger et les convictions s'opposer. Comme le souligne le rapport Brundtland<sup>9</sup>, « *la notion de développement soutenable implique certes des limites. Il ne s'agit pourtant pas de limites absolues mais de celles qu'imposent l'état actuel de nos techniques et de l'organisation sociale ainsi que la capacité de la biosphère à supporter les effets de l'activité humaine* ».

Comment mettre en œuvre des modes de production et de consommation à la fois plus propres et plus économes des ressources naturelles ? L'essence même de la politique consiste à ordonner les réponses des groupes sociaux à ces questions et à les traduire en orientations selon l'échelle des priorités que se donne la société. La question du développement durable, autrement dit « *les choix destinés à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins* » est un sujet éminemment politique. D'où l'importance d'ajouter aux trois piliers un quatrième : la **gouvernance**<sup>10</sup>.

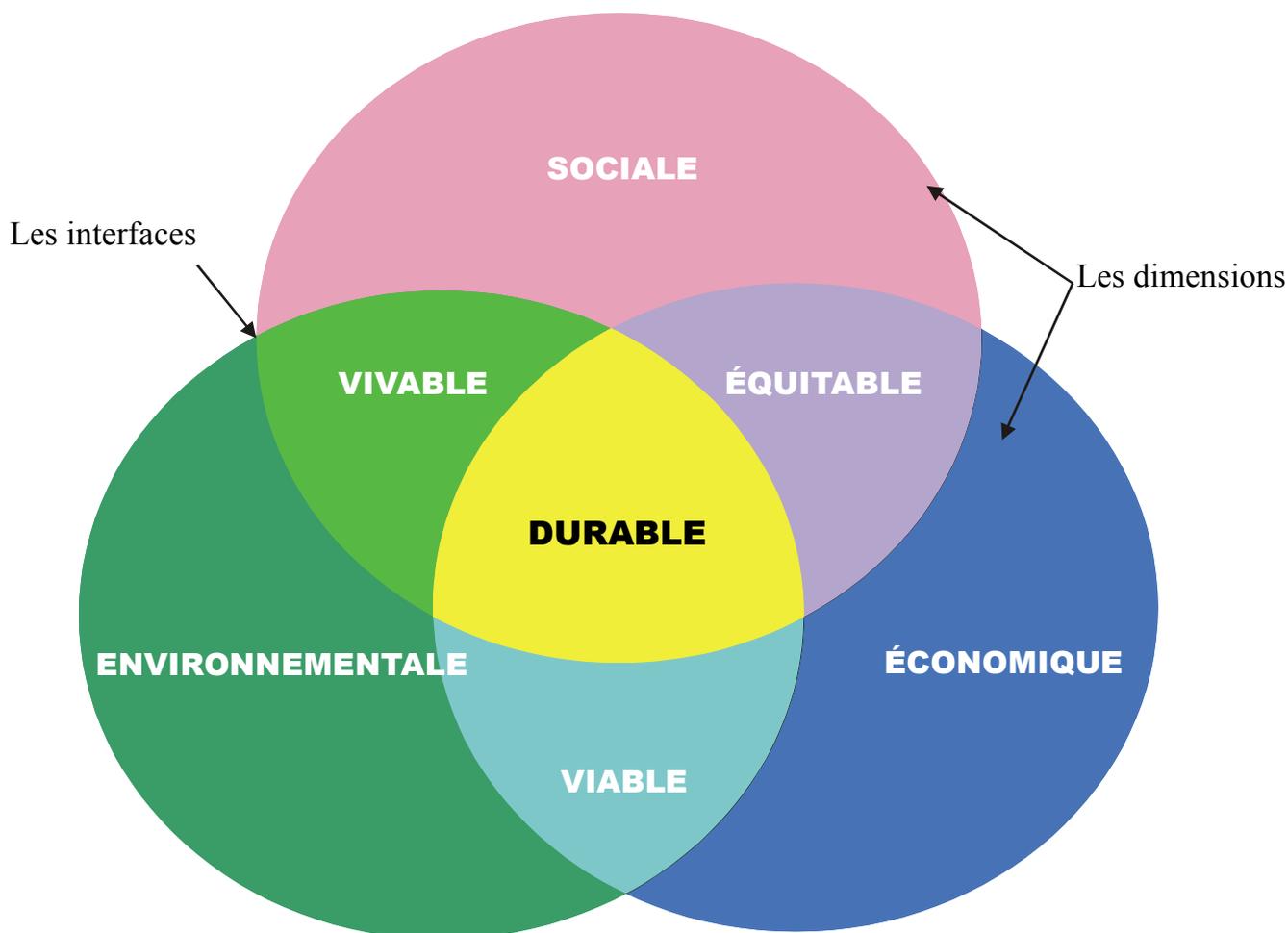
---

<sup>9</sup> Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Nations Unies, commission présidée par Mme Gro Harlem Brundtland, Premier ministre de la Norvège, 1988, *Notre avenir à tous (rapport Brundtland)*, Éditions du Fleuve, Montréal, page 10.

<sup>10</sup> BRODHAG Christian, GONDRAN Natacha, HUSSEINI Renate, BREUIL Florent, *Glossaire pour le développement durable*, avril 2001, <http://www.agora21.org/>, extrait page 26, « *La gouvernance peut être considérée comme l'exercice de l'autorité économique, politique et administrative en vue de gérer les affaires d'un pays à tous les niveaux. Elle englobe les mécanismes, les processus et les institutions par le biais desquels les citoyens et les groupes expriment leurs intérêts, exercent leurs droits juridiques, assument leurs obligations et auxquels ils s'adressent en vue de régler leurs différends* ».

Le *Grand Dictionnaire de la langue française* définit la gouvernance ainsi : « *art ou manière de gouverner qui vise un développement économique, social et institutionnel durable, en maintenant un sain équilibre entre l'État, la société civile et le marché économique* ».

## GOVERNANCE, DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE



*Les fondements du développement durable (source : Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, décembre 2000)*

La grille RST<sub>02</sub> s'appuie sur les 27 principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement<sup>11</sup>, le choix des critères ayant été déterminé par ce texte fondateur du développement durable. Un tableau de correspondance placé en annexe permet de visualiser la manière dont les 27 principes sont transcrits. De même, le principe de conciliation énoncé à l'article 6 de la loi constitutionnelle n°2005-205 du 1<sup>er</sup> mars 2005 relative à la charte de l'environnement entend favoriser les convergences d'intérêts et privilégier les synergies entre la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social. Cette idée de faire du développement durable une approche coopérative se traduit par un dimensionnement proportionné de la

<sup>11</sup> Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED), mars 1993, *Action 21 - Principaux textes de la conférence*, Nations unies, New York, 256 pages.

grille et une égale répartition des critères. De ce fait, l'architecture de la grille est volontairement équilibrée : elle n'établit pas de hiérarchie entre les **quatre piliers ou dimensions du développement durable** qui disposent d'une égale importance et d'une égale valeur. Aucune dimension du développement durable n'est sous-dimensionnée ou surdimensionnée par rapport à une autre : chacune reçoit le même nombre de critères.

Le quatrième pilier **gouvernance et démocratie participative** a été volontairement placé en haut du schéma et coiffe les trois « anneaux olympiques ». La gouvernance serait le chapeau commun qui fédère les trois piliers du développement durable. Dimension-clé d'une démarche de développement « intelligent », elle assure le lien indispensable et donne la cohésion au processus de développement.

Enfin, **les interfaces** correspondent aux zones de contact, interactions, interférences, interdépendances reliant entre elles les dimensions sociales, environnementales et économiques. Leur questionnement est d'une grande richesse. Les interfaces pointent les liens de cause à effet, - les retombées négatives ou les avancées positives, - qui résultent des politiques coopératives entre les dimensions du triptyque. Ainsi, les interfaces touchent-elles, par exemple, le couple santé-environnement, l'articulation pauvreté-malnutrition, le cocktail mobilité-gaz à effet de serre.

La grille RST<sub>02</sub> vise à donner corps au développement durable, en ce sens qu'elle lui alloue une enveloppe charnelle à travers la formulation de critères et lui donne un contenu via une liste de questions prédéfinies. Elle est un outil privilégié de débat et de partage qui a pour ambition :

- d'inscrire le développement durable dans un cadre concret ;
- de confronter les points de vue ;
- d'aider à porter un regard constructif sur un projet ;
- de revisiter les pratiques professionnelles ;
- de comparer des scénarios et des alternatives ;
- de sensibiliser, informer, communiquer sur le développement durable.

## Description de la grille RST<sub>02</sub>

Les fondements de la grille RST<sub>02</sub> restent inchangés par rapport à la grille RST<sub>01</sub>, les principales évolutions portant sur les points suivants.

### L'architecture

L'architecture initiale de la grille RST<sub>01</sub> n'a pas été modifiée, ni remise en cause. La structure de la grille est conçue de manière équilibrée, ce qui signifie que les dimensions et les interfaces disposent du même nombre de critères. La dimension environnementale n'est pas supérieure aux autres. Dimensions et interfaces sont traitées sur un pied d'égalité, comprennent un nombre équivalent de critères et fonctionnent selon le même mode opératoire. Excepté la gouvernance qui dispose d'un critère supplémentaire, cinq au lieu de quatre.

### Les critères

Les performances des dimensions et des interfaces sont appréciées à l'aide de critères à passer en revue.

*Critères de la grille RST<sub>02</sub>*

<b>Dimensions et interfaces</b>	<b>Critères à passer en revue</b>
<b>1. Gouvernance et démocratie participative</b>	1.1. management
	1.2. concertation et participation
	1.3. règles du jeu
	1.4. évaluation, suivi et bilan
	1.5. respect des valeurs humaines
<b>2. Dimension sociale</b>	2.1. liens sociaux
	2.2. solidarité
	2.3. identité culturelle
	2.4. impact social
<b>3. Interface équitable</b>	3.1. accessibilité
	3.2. équité entre les générations
	3.3. partage des richesses
	3.4. compensation des préjudices
<b>4. Dimension économique</b>	4.1. cohérence économique
	4.2. dynamique économique
	4.3. coût global
	4.4. impact financier

Dimensions et interfaces	Critères à passer en revue
<b>5. Interface viable</b>	5.1. adaptabilité
	5.2. précaution-prévention
	5.3. responsabilisation
	5.4. robustesse des choix
<b>6. Dimension environnementale</b>	6.1. dynamique naturelle
	6.2. gestion économe des ressources naturelles
	6.3. impact sur l'environnement
	6.4. pratiques environnementales
<b>7. Interface vivable</b>	7.1. cadre de vie
	7.2. effet sur la santé et la sécurité
	7.3. acceptation de la population
	7.4. mode de vie

Afin d'améliorer les capacités d'intégration et de renforcer la tenue des liaisons entre les piliers, la grille tient compte des surfaces de contact établies par la superposition des dimensions sociale, économique, environnementale. Ces zones de jonction appelées **interfaces équitable, viable, vivable** reçoivent le même traitement que les dimensions **gouvernance, sociale, économique, environnementale**. Un seul mode d'emploi est appliqué, quelles que soient les dimensions et les interfaces à traiter.

## Le mode opératoire

Les mots-clés de la grille RST<sub>01</sub>, peu explicites aux yeux de beaucoup d'utilisateurs, se sont avérés trop complexes à l'usage ; ils faisaient naître perplexité et confusion. Les mots-clés ont donc été supprimés et remplacés par un recueil de questions, appelé **guide de questionnement**.

Le guide de questionnement se compose d'une centaine de questions reliées aux critères à passer en revue. Chaque critère est ainsi qualifié par des questions spécifiques, au nombre de 3 ou 4 par critère. Le guide de questionnement est destiné à « faire parler » les critères, les sonder, les examiner sous toutes les facettes. Ce guide doit faciliter le travail de l'utilisateur ; il vise à préciser si tel ou tel critère est ou non pris en compte et à en apprécier le niveau de performances. L'utilisateur valide ou non la qualification du critère en s'efforçant de répondre à la question posée.

*Guide de questionnement du critère solidarité*

Critère	Guide de questionnement
<b>solidarité</b>	Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?
	Le projet aide-t-il certains publics ?
	Le projet favorise-t-il la solidarité territoriale ?

Une des principales difficultés de l'exercice consiste à résoudre le paradoxe réduisant le développement durable à quelques critères dont on ferait rapidement le tour. Or, la rencontre entre un outil forcément réducteur et un concept général aux contours mal définis génère de nombreuses interrogations susceptibles de désorienter l'utilisateur. Comment qualifier le développement durable dans un projet alors qu'il fait l'objet de multiples interprétations ?

Pour sortir de ce paradoxe, la grille prend le parti de donner corps au concept de développement durable. Des recommandations générales illustrent le guide de questionnement, elles « disent » les chemins potentiels du développement durable et indiquent la direction à prendre au moyen de verbes d'action conjugués à l'infinitif.

*Recommandations générales du critère solidarité*

Critère	Guide de questionnement	Recommandations générales
<b>solidarité</b>	<b>Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Favoriser l'accès à l'emploi</li> <li>○ Favoriser l'insertion économique</li> <li>○ Favoriser l'accès au logement</li> <li>○ Favoriser l'accès à la formation</li> </ul>
	<b>Le projet aide-t-il certains publics ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Insérer les populations précarisées</li> <li>○ Prendre en compte le handicap</li> <li>○ Intégrer les personnes âgées à la vie sociale</li> <li>○ Assurer la parité hommes/femmes</li> </ul>
	<b>Le projet favorise-t-il la solidarité territoriale ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Promouvoir un aménagement équilibré des territoires</li> <li>○ Renforcer l'intercommunalité</li> <li>○ Mutualiser les moyens d'actions</li> <li>○ Articuler les niveaux de décision en respectant le principe de subsidiarité</li> </ul>

Pour fixer la définition de certains critères et lever les ambiguïtés attachées au vocabulaire, le guide de questionnement est accompagné d'un glossaire des critères, termes et concepts employés par la grille RST<sub>02</sub>.

## Guide de questionnement de la grille RST<sub>02</sub>

Les dimensions et interfaces de la grille RST<sub>02</sub> s'organisent en une liste de 29 critères à passer en revue. Chaque critère est apprécié à l'aide d'un guide de questionnement de 3 à 4 questions. Pour chaque critère, la grille propose des recommandations générales qui ont l'ambition de dire et d'illustrer les chemins potentiels du développement durable. Le guide de questionnement et les recommandations générales sont donnés à titre **indicatif**, et n'ont aucune valeur normative. De même, les recommandations ne sont aucunement des cases à cocher pour valider ou invalider la question par un oui ou par un non.

### *Guide de questionnement de la grille RST<sub>02</sub>*

## **1. GOUVERNANCE ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE**

### **1.1. MANAGEMENT**

**Le management favorise -t-il une mobilisation des partenaires ?**

- Organiser la maîtrise d'ouvrage avec tous les partenaires
- Renforcer la pluridisciplinarité et la transversalité tant en interne qu'en externe
- Assurer la coordination politique, technique et financière de la conduite de projet
- Définir un cadre de pilotage et mettre en place les conditions d'un dialogue pérenne

**Le management favorise-t-il l'émergence de projets aux différentes échelles ?**

- Introduire le long terme dans les politiques
- Articuler les échelles spatiales allant du grand projet de territoire en passant par le projet local jusqu'à l'ouvrage final
- Enrichir en continu l'approche globale par une attention portée au détail
- Composer avec le temps des acteurs et avec le temps des projets pour créer des synergies

**À chaque étape du processus d'élaboration, le management favorise-t-il une dynamique de projets ?**

- Établir un diagnostic partagé avec tous les partenaires
- Exprimer la commande à partir de la vision du maître d'ouvrage
- Préciser les détails du projet jusqu'à la mise en œuvre ou en service
- Anticiper les projets potentiels à partir d'un projet global

### **1.2. CONCERTATION ET PARTICIPATION**

**Le management favorise -t-il l'implication des usagers ?**

- Favoriser l'accès à l'information
- Faciliter le dialogue et l'expression
- Mettre à disposition une information crédible et transparente
- Associer les usagers dans les instances techniques et décisionnelles

### **Le management donne-t-il les moyens de l'expertise aux usagers ?**

- Accompagner l'expression des usagers
- Proposer des lieux de concertation
- Favoriser le débat public
- Prendre en compte les avis des instances participatives

### **À chaque étape du processus, le management intègre-t-il la participation ?**

- Identifier les acteurs à associer aux différentes phases d'élaboration
- Définir un processus d'écoute en continu
- Partager collectivement le diagnostic
- Encourager l'appropriation du projet « de la conception à la réalisation »

## **1.3. RÈGLES DU JEU**

### **Le management intègre-t-il les règles juridiques et techniques ?**

- Prendre en compte le contexte juridique, réglementaire et contentieux
- Tenir compte de l'état de l'art, normes, prescriptions techniques en vigueur
- Rendre compte des conditions de l'arbitrage et des modalités de la décision
- Afficher clairement les critères de choix retenus

### **Le management prévoit-il de formaliser les étapes et les engagements pris ?**

- Définir les règles du jeu d'un commun accord avec les acteurs
- Se mettre d'accord sur le périmètre de la commande
- Formaliser les étapes et les engagements pris
- Garantir un portage politique fort et pérenne

### **Le projet prévoit-il de valider chacune des étapes du processus d'élaboration ?**

- S'approprier la synthèse des études préalables à la décision de faire
- Partager et valider le diagnostic avec tous les acteurs
- Débattre de projets alternatifs à partir d'un plan global de référence
- Évaluer la qualité d'usage pour faire évoluer la réalisation

## **1.4. ÉVALUATION, SUIVI ET BILAN**

### **Le projet prend-il en compte les finalités de l'évaluation ?**

- Permettre de se forger une opinion sur la globalité du programme
- Améliorer les modes d'action et les outils de gestion
- Accroître la qualité et la transparence du débat public
- Aider à comprendre les processus et à s'approprier les objectifs

### **Le projet intègre-t-il l'évaluation à chaque étape du processus ?**

- Éclairer les choix des décideurs et des instances délibératives préalablement à la décision de faire
- Ajuster et corriger le projet au fur et à mesure de son avancement
- Capitaliser les retours d'expériences et les enseignements tirés pour faire évoluer les pratiques
- Se fixer des objectifs précis et se donner des échéances
- Mobiliser les moyens nécessaires et affecter les moyens humains et financiers

- Rendre compte de l'évolution du projet

#### **Le projet favorise-t-il les modalités de l'évaluation ?**

- Organiser l'écoute et le questionnement
- Mettre en œuvre l'observation et le suivi
- Mesurer les améliorations et les dysfonctionnements
- Se donner une stratégie d'amélioration continue

### **1.5. RESPECT DES VALEURS HUMAINES**

#### **Le projet favorise-t-il le partage de valeurs communes ?**

- Promouvoir la transparence et la loyauté
- Promouvoir l'engagement collectif
- S'ouvrir aux autres cultures et aux autres expériences
- Respecter les libertés individuelles et collectives
- Encourager les conduites exemplaires et les comportements responsables
- Respecter la déontologie professionnelle

#### **Le projet conforte-t-il les progrès collectifs au sein de l'équipe-projet ?**

- Travailler en équipe-projet et en réseau
- Encourager le droit à l'initiative, à l'invention et à l'expérimentation
- Reconnaître les points de vue divergents
- Établir la confiance

#### **Le projet privilégie-t-il les modalités d'une approche coopérative à chaque étape du processus ?**

- Prévoir des méthodes d'expression et de résolution des conflits
- Se mettre d'accord sur les objectifs à atteindre
- Préciser les positions et les intérêts réciproques
- Négocier sur les valeurs créées par la prise en compte du développement durable
- Mettre en œuvre l'entente et vérifier que les points de l'accord sont respectés
- Accompagner l'appropriation des résultats

## **2. DIMENSION SOCIALE**

### **2.1. LIENS SOCIAUX**

#### **Le projet renforce-t-il les liens entre les habitants ?**

- Connaître les caractéristiques des groupes sociaux et leurs centres d'intérêt
- Les prendre en compte dans la conception même du projet
- Proposer des échanges et des débats collectifs
- Définir et mener des actions collectives

#### **Le projet favorise-t-il l'intégration sociale ?**

- Proposer des cadres de référence et d'apprentissage du vivre ensemble
- Mener des actions interculturelles
- Lutter contre le sentiment d'insécurité et de repli communautaire

- Prévenir l'exclusion en renforçant les solidarités

#### **Le projet favorise-t-il l'émergence de démarches citoyennes ?**

- Trouver des actions fédératrices
- Favoriser les initiatives citoyennes
- Mettre à disposition une information crédible, des moyens humains et financiers
- Donner du temps à l'appropriation de l'action par les habitants
- Donner des responsabilités

## **2.2. SOLIDARITÉ**

#### **Le projet favorise-t-il la cohésion sociale ?**

- Favoriser l'accès à l'emploi
- Favoriser l'insertion économique
- Favoriser l'accès au logement
- Favoriser l'accès à la formation

#### **Le projet aide-t-il certains publics ?**

- Insérer les populations précarisées
- Prendre en compte le handicap
- Intégrer les personnes âgées à la vie sociale
- Assurer la parité hommes, femmes

#### **Le projet favorise-t-il la solidarité territoriale ?**

- Promouvoir un aménagement équilibré des territoires
- Renforcer l'intercommunalité
- Mutualiser les moyens d'actions
- Articuler les niveaux de décision en respectant le principe de subsidiarité

## **2.3. IDENTITÉ CULTURELLE**

#### **Le projet se préoccupe-t-il du vécu des habitants ?**

- Enquêter sur les pratiques des habitants
- Assurer l'expression des diversités culturelles
- Valoriser les savoir-faire et les formes d'expression des minorités
- Respecter les modes de vie des habitants et des minorités
- Prendre en compte l'histoire sociale du quartier, de la ville, du pays

#### **Le projet valorise-t-il l'expression des habitants ?**

- Faire « raconter » le territoire
- Organiser une écoute attentive des habitants
- Encourager la médiation
- Rendre compte des besoins et des attentes des habitants

#### **Le projet valorise-t-il le paysage et le patrimoine culturel ?**

- Insérer le projet dans le site
- Valoriser le patrimoine
- Tenir compte des usages, manifestations et événements locaux

- Améliorer la qualité d'usage (architecturale, paysagère, fonctionnelle..)

## **2.4. IMPACT SOCIAL**

### **Le projet favorise-t-il le « vivre ensemble » ?**

- Encourager le dialogue social
- Créer des lieux de rencontre
- Renforcer la convivialité
- Lutter contre toutes les formes d'incivilité et de violence

### **Le projet favorise-t-il la mixité sociale ?**

- Corriger les phénomènes de relégation sociale
- Prendre des mesures contre la ségrégation sociale
- Favoriser la mixité fonctionnelle et la mixité géographique
- Revitaliser les zones sensibles et les quartiers fragilisés

### **Le projet améliore-t-il les conditions de vie des personnes ?**

- Améliorer les conditions de travail
- Améliorer les conditions de logement
- Améliorer le pouvoir d'achat
- Améliorer les aides à la personne

### **Le projet prend-il en compte la diversité des rythmes de vie des habitants ?**

- Réduire l'impact du projet sur les rythmes de vie
- Adapter les horaires de travail
- Adapter les horaires d'ouverture des services publics
- Améliorer la fréquence des transports en commun

## **3. INTERFACE ÉQUITABLE**

### **3.1. ACCESSIBILITÉ**

#### **Le projet est-il accessible à tous par divers moyens de transports ?**

- Prendre en compte les moyens de transport existants dans le choix de la localisation
- Favoriser la desserte des transports collectifs
- Favoriser le covoiturage
- Organiser le maillage des pistes cyclables
- Organiser les continuités piétonnières

#### **Le projet est-il accessible aux personnes à mobilité réduite ou manquant d'autonomie ?**

- Adopter une tarification sociale
- Favoriser une politique de transport permettant à toutes les catégories sociales de se déplacer
- Faciliter la mobilité et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ou manquant d'autonomie

- Concevoir le projet en facilitant l'accès des personnes à mobilité réduite ou manquant d'autonomie

#### **Le projet intéresse-t-il une large population ?**

- Penser aux visites extérieures (scolaires)
- Penser à la multifonctionnalité
- Penser à réaliser un aménagement facilement visible et appropriable
- Penser au confort des utilisateurs

### **3.2. ÉQUITÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS**

#### **Le projet a-t-il un impact financier pour les générations futures ?**

- Maîtriser les coûts d'investissement
- Limiter le surendettement
- Faire des économies en adaptant le projet aux capacités financières actuelles
- Faire des économies sur le fonctionnement et la maintenance

#### **Le projet a-t-il un impact sur les biens non renouvelables ?**

- Réduire les consommations énergétiques fossiles
- Diminuer les consommations de terrains agricoles et naturels
- Diminuer les prélèvements sur les ressources en eau
- Veiller à une utilisation rationnelle des granulats
- Réduire les rejets de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques

#### **Le projet a-t-il prévu la requalification du site ou des process ?**

- Récupérer les déchets de chantier et les traiter
- Intégrer le coût de démolition et de remise en état des lieux
- Intégrer le coût des opérations de requalification des aménagements connexes
- Se préoccuper du recyclage des produits mis en œuvre et de leur fin de vie

### **3.3. PARTAGE DES RICHESSES**

#### **Le projet s'adresse-t-il à toutes les catégories sociales ?**

- Favoriser les politiques d'insertion économique
- Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire
- Favoriser le développement local
- Favoriser la qualification

#### **Le projet a-t-il une dimension globale ?**

- Encourager les projets de développement et de coopération décentralisée dans les pays moins avancés
- Développer des approches économiques responsables et solidaires
- Promouvoir les échanges de savoirs, de connaissances et de compétences entre les pays du Nord et du Sud
- Soutenir la mise en place d'échanges commerciaux et financiers équitables et écologiquement responsables

### **Le projet introduit-il la notion de discrimination positive ?**

- Prendre des mesures contre les formes d'inégalités, discriminations raciales, relégations sociales
- Se préoccuper du sort des plus démunis et des laissés-pour-compte
- Assurer une juste redistribution de l'augmentation des richesses, avantages et aménités pour le plus grand nombre
- Donner des moyens plus importants aux territoires fragilisés

## **3.4. COMPENSATION DES PRÉJUDICES**

### **Le projet occasionne-t-il des préjudices financiers à certaines catégories sociales ?**

- Identifier les préjudices matériels, réels et certains
- Se préoccuper des conséquences psychologiques liées à une perte de jouissance et une dévalorisation des biens
- Corriger les dépréciations et les pertes de valeur
- Indemniser les populations exposées

### **Le projet a-t-il des répercussions sur d'autres biens et services ?**

- Détecter les désordres fonctionnels, les dégradations et les dommages collatéraux
- Se préoccuper d'un déplacement des problèmes voire d'une aggravation sur le long terme
- Tenir compte des pertes d'éviction et de jouissance
- Compenser les dysfonctionnements

### **Le projet occasionne-t-il des désagréments ?**

- Prendre des mesures de protection pour réduire les nuisances à la source
- Corriger les impacts directs et indirects
- Tenir compte des effets cumulés
- Offrir des solutions de compensation

## **4. DIMENSION ÉCONOMIQUE**

### **4.1. COHÉRENCE ÉCONOMIQUE**

#### **Le projet est-il en mesure de soutenir un développement soutenable du territoire ?**

- Soutenir la création d'emplois
- Détecter et promouvoir l'émergence de projets porteurs et mobilisateurs
- Anticiper et accompagner les mutations économiques
- Stimuler la vitalité économique du territoire

#### **Le projet est-il cohérent avec les plans d'aménagement et les schémas de planification du territoire ?**

- Coordonner les politiques économiques locales
- Organiser la coopération et les échanges intercommunaux
- Renforcer l'attractivité du territoire en s'appuyant sur les ressources locales
- Vérifier la capacité des infrastructures existantes et l'adéquation des équipements à venir

#### **Le projet permet-il l'écllosion de nouveaux marchés porteurs ?**

- Évaluer les attentes et les besoins du territoire
- Coordonner les dispositifs d'aide aux entreprises
- Favoriser les circuits courts allant des sites de production, centres de distribution aux lieux de consommation
- Favoriser l'installation et le maintien des commerces et services de proximité

### **4.2. DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE**

#### **Le projet conforte-t-il un bassin d'emploi ?**

- Inscrire le projet dans un processus auto-amplificateur et une dynamique endogène
- Améliorer l'articulation des échelles spatiales et économiques
- Calibrer les objectifs du projet à la réalité économique du bassin d'emploi
- Corriger les déséquilibres

#### **Le projet favorise-t-il les activités économiques en place ?**

- Viser la complémentarité des activités, filières, circuits, commerces
- Améliorer l'organisation des circuits d'approvisionnement et de distribution
- Maintenir et créer des biens et des services en articulant interventions publiques et privées
- Instaurer un environnement favorable à la mutualisation des moyens et des connaissances

#### **Le projet favorise-t-il la création d'entreprises ?**

- Encourager les structures d'accueils, centres de coopération inter-entreprises, pôles de recherche et développement
- Encourager les pépinières d'entreprises
- Aider les porteurs de nouveaux projets et les accompagner
- Améliorer la qualification de la main-d'œuvre

### **4.3. COÛT GLOBAL**

#### **Le projet fait-t-il l'objet d'une analyse des coûts ?**

- Évaluer les coûts de l'investissement, notamment les coûts des études, des travaux d'accompagnement, de transaction, du foncier
- Évaluer les coûts de fonctionnement, notamment les coûts de maintenance, d'entretien et d'exploitation
- Évaluer les possibilités d'évitement des coûts différés, notamment dans la conception, la maintenance, le fonctionnement, les modifications fonctionnelles, la déconstruction
- Évaluer le coût global du projet

#### **Le projet fait-t-il l'objet d'une analyse des coûts-avantages ?**

- Identifier les avantages et les bénéfices escomptés par le maître d'ouvrage
- Évaluer les avantages comparatifs et les effets bénéfiques pour les usagers
- Proposer des retombées positives pour les riverains et la population locale
- Établir un bilan en regard de l'intérêt général

## **4.4. IMPACT FINANCIER**

### **Le projet répond-il à une logique de marché identifiée ?**

- Évaluer le potentiel en terme de marché
- Préciser l'aire de chalandise ou d'attractivité
- Permettre l'accessibilité économique des populations locales et riveraines
- Mesurer l'impact du projet sur le marché concurrentiel des entreprises locales existantes

### **Le projet génère-t-il des coûts cachés ?**

- Dimensionner le projet aux moyens humains et financiers du maître d'ouvrage
- Évaluer les effets concurrentiels sur d'autres activités, biens et services
- Évaluer les effets sur la répartition de la fiscalité locale
- Évaluer les effets sur le prix du foncier et de l'immobilier

### **Le projet trouve-t-il son équilibre financier ?**

- Assurer le bouclage financier tant par les fonds publics que privés
- Améliorer les garanties de ressources financières pour le fonctionnement à court, moyen et long terme
- Se préoccuper de la tarification à l'usager
- Calculer le retour sur investissement en regard de différentes variantes

## **5. INTERFACE VIABLE**

### **5.1. ADAPTABILITÉ**

#### **Le projet est-il en phase avec les orientations de développement du territoire ?**

- Prendre en compte les évolutions du territoire
- S'assurer que le projet répond à des besoins identifiés sur le territoire
- S'assurer de l'évolutivité du projet dans l'espace et dans le temps
- S'assurer du réalisme du projet

#### **Le projet est-il susceptible d'évoluer dans le temps et dans l'espace ?**

- Améliorer la capacité de réversibilité du projet lors de sa définition et des stades intermédiaires
- Prévoir des étapes intermédiaires de validation permettant de revenir en arrière si nécessaire
- Se préoccuper de la fin de vie du projet, déconstruction, démantèlement, remise en état du site
- Mettre en place une démarche de projet flexible et réversible

#### **Le projet est-il modulable ? Existe-t-il des solutions alternatives en cas de retournement de situation ?**

- Présenter des scénarios alternatifs anticipant les évolutions probables
- Ajuster et moduler le projet sur le long terme
- Anticiper un possible changement d'affectation, d'utilisation, de partition ou d'usage
- Tenir compte des projets d'extensions futures dans le montage initial, modernisations et aménagements connexes

## **5.2. PRÉCAUTION - PRÉVENTION**

**Le projet respecte-t-il les principes de précaution et de prévention ?**

- Améliorer la prise en compte des principes de précaution et de prévention
- Faire des principes de prévention et de précaution des objectifs du projet
- Réduire les inégalités face aux risques en traitant en priorité les populations exposées
- Rendre visible la prise en compte de ces principes dans l'élaboration du projet

**Le projet prend-il en compte les risques économiques, sociaux et environnementaux ?**

- Réduire la dette à long terme pour les générations futures et le surendettement
- Améliorer la prise en compte des coûts externes sur la santé publique
- Améliorer la prise en compte des coûts externes sur l'environnement
- Améliorer la prise en compte des coûts externes sur la sécurité publique

**Le projet prend-il en compte les potentialités d'évolutions des besoins en termes de capacité et de dimensionnement et les conséquences de ces re-dimensionnements ?**

- Évaluer le temps de vie du projet avant d'arriver en limite de capacité d'accueil et de dimensionnement
- Anticiper les besoins d'extension en termes de dimensionnement et de renforcement des capacités
- Évaluer les coûts d'un re-dimensionnement et d'une augmentation de capacité vis-à-vis de nouvelles exigences en matière de précaution-prévention

## **5.3. RESPONSABILISATION**

**Les parties prenantes s'engagent-elles à formaliser leur accord ?**

- S'assurer que les rôles des différentes parties prenantes sont clairement énoncés
- S'assurer que les responsabilités des différentes parties prenantes sont convenablement partagées
- Mettre en évidence les degrés d'implication et les moyens dont elles disposent
- Présenter des garanties d'engagements et encourager leur formalisation

**Les parties prenantes s'engagent-elles à une obligation de moyens ou de résultats ?**

- Se prémunir des carences administratives et des dysfonctionnements potentiels
- Inciter les parties prenantes à adopter un mode de fonctionnement responsable
- Adopter une éthique exigeante

## **5.4. ROBUSTESSE DES CHOIX**

**Les technologies mises en œuvre sont-elles viables et éprouvées ?**

- S'assurer que les technologies sont viables sur le plan environnemental
- S'assurer que les technologies sont éprouvées sur le plan économique
- S'assurer que les technologies sont sûres sur le plan de la santé publique
- S'assurer que les technologies sont opérantes et fiables sur le long terme

### **Les choix opérés sont-ils crédibles ?**

- Penser le projet en écartant les risques les plus importants
- Présenter de manière transparente les éléments sur lesquels reposent ces choix.
- Justifier les principes fondateurs de ces choix par l'étude d'exemples similaires
- Proposer des mesures proportionnées et s'assurer de leur faisabilité

### **Le projet se préoccupe-t-il d'organiser la gestion des crises ?**

- Connaître et réduire la vulnérabilité
- Former les habitants et les responsables à réagir face à une situation de crise
- Prévoir une organisation fiable de la gestion des crises potentielles
- Améliorer la prise en charge collective du risque

## **6. DIMENSION ENVIRONNEMENTALE**

### **6.1. DYNAMIQUE NATURELLE**

#### **Le projet fait-il l'objet d'un diagnostic patrimonial ?**

- Identifier les unités naturelles et paysagères
- Évaluer leur valeur patrimoniale
- Évaluer la valeur agronomique des sols
- Évaluer la vulnérabilité des ressources naturelles

#### **Le projet fait-il l'objet d'un diagnostic fonctionnel ?**

- Analyser le fonctionnement des unités naturelles et paysagères
- Identifier les processus d'évolution spontanée et anthropique des milieux naturels et ruraux
- Prendre en compte la continuité des corridors biologiques
- Identifier les modes de gestion des milieux naturels et ruraux

### **6.2. GESTION ÉCONOME DES RESSOURCES NATURELLES**

#### **Le projet est-il économe de l'espace ?**

- Réduire la consommation de terres arables
- Réduire la consommation d'espaces naturels
- Réduire la consommation de granulats
- Favoriser les formes urbaines moins consommatrices d'espace
- Favoriser des formes d'habitat moins consommatrices d'espace

#### **Le projet est-il économe des ressources naturelles ?**

- Réduire l'imperméabilisation des sols
- Réduire les prélèvements d'espèces animales et végétales sur le déclin
- Réduire la consommation de matières premières non renouvelables
- Respecter la capacité de charge des milieux naturels

#### **Le projet est-il économe en énergie ?**

- Réduire la consommation d'énergie nécessaire à la réalisation du projet
- Réduire la consommation d'énergie nécessaire au fonctionnement après mise en service
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre

- Développer les énergies renouvelables
- Inscrire la maîtrise de l'énergie dans le projet

### **6.3. IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT**

#### **Le projet permet-il de réduire les impacts sur l'environnement ?**

- Réduire les pollutions et les nuisances à la source dans tous les compartiments de l'environnement (air, eau, sol)
- Combattre l'érosion de la biodiversité
- Combattre le morcellement et le mitage des espaces naturels et ruraux
- Favoriser la création d'un tiers paysager ou d'un tiers sauvage

#### **Le projet est-il en mesure de faire face à des situations de crise ?**

- Anticiper les effets du changement climatique
- Anticiper les dysfonctionnements potentiels en cas de situations de crise
- Anticiper l'évolution des besoins en fonction de nouvelles exigences
- Corriger les dysfonctionnements manifestes

#### **Le projet est-il susceptible de mettre en valeur l'environnement ?**

- Réduire les nuisances sonores et préserver les zones calmes
- Requalifier les espaces soumis à une forte pression
- Minimiser le volume des déchets à traiter, améliorer leur gestion au quotidien, favoriser le recyclage et la valorisation des déchets
- Valoriser les paysages, les milieux naturels et ruraux en diversifiant leurs modes de gestion

### **6.4. PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES**

#### **Le projet encourage-t-il une gestion respectueuse de l'environnement ?**

- Intégrer les enjeux environnementaux dans la conception même du projet
- Se préoccuper du cycle de vie des matériaux utilisés « du berceau à la tombe »
- Se préoccuper des modalités de maintenance et d'entretien pendant toute la phase d'exploitation
- Réduire les travaux de maintenance insalubres et pénibles

#### **Le projet se préoccupe-t-il d'intégrer l'environnement dans le management ?**

- Encourager le management environnemental
- Encourager la Haute Qualité Environnementale
- Encourager les filières propres, les produits et matériaux éco-certifiés
- Encourager les modes de consommation éco-responsables

## **7. INTERFACE VIVABLE**

### **7.1. CADRE DE VIE**

#### **Le projet améliore-t-il le cadre de vie des habitants ?**

- Réduire les nuisances acoustiques, olfactives et esthétiques
- Corriger les défauts d'aspect pouvant compromettre le cadre de vie des habitants

- Diversifier les espaces verts et leurs modes de gestion
- Améliorer la qualité d'usage et le confort des usagers

## **7.2. EFFET SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ**

### **Le projet a-t-il des effets sur la santé ?**

- Réduire l'émergence de pathologies spécifiques, individuelles ou collectives
- Réduire l'exposition aux risques naturels et technologiques
- Renforcer la qualité sanitaire
- Proposer des actions préventives et correctives adaptées

### **Le projet est-il examiné sous l'angle de la sécurité ?**

- Prendre en compte les exigences liées à la sécurité publique
- Remplacer les équipements hors-service, mobiliers détériorés ou vétustes influant sur le sentiment sécuritaire
- Prendre en compte les exigences liées à la propreté influant sur le sentiment sécuritaire
- Améliorer la sécurité juridique du projet
- Améliorer la sécurité routière

## **7.3. ACCEPTATION DE LA POPULATION**

### **Le projet est-il acceptable pour la population ?**

- Tenir compte des stratégies d'acteurs et des attentes de la population
- Se préoccuper des craintes et des inquiétudes de la population
- Anticiper les conflits d'usage et les points de blocage
- Favoriser l'appropriation du projet et l'adhésion de la population
- Prévoir une stratégie de communication et d'information en continu

## **7.4. MODE DE VIE**

### **Le projet est-il en mesure de peser sur les modes de vie ?**

- Anticiper les changements induits par le projet sur les modes de vie
- Anticiper les conséquences du projet sur l'usage de l'espace public et privé
- Se préoccuper des effets cumulatifs d'une addition de « petits projets » sur les modes de vie
- Proposer des actions préventives et correctives adaptées

### **Le projet améliore-t-il les conditions de vie des habitants ?**

- Éradiquer les conditions de vie indignes
- Offrir un environnement sain et respectueux de la santé
- Favoriser l'accessibilité des sites générateurs de déplacements aux personnes non motorisées
- Assurer aux plus démunis l'accès aux services essentiels (eau, énergie, transport, santé, éducation...)

## **Précautions d'emploi de la grille RST<sub>02</sub>**

La prise en compte du développement durable au sein d'un projet ne saurait se réduire à « cocher » des cases et à « additionner » des points, en renseignant un tableau des performances, pour vérifier s'il « décroche » la moyenne. Quelques précautions d'emploi préviendront une utilisation « mécanique » de la grille.

### **Prévoir une demi-journée de formation**

Il est indispensable, avant toute utilisation, de s'approprier la grille pour en comprendre les mécanismes et les enjeux. Un minimum d'une demi-journée de formation est nécessaire au maniement de l'outil. À ce titre, il est indispensable d'expliquer les fondements, de commenter les modes d'expression graphique et de se familiariser avec les différents modules : guide de questionnement, tableau des performances, échelle d'appréciation, courbe de température, escalier de la gouvernance.

Pour clore cette demi-journée de formation théorique, il est conseillé de pratiquer la grille en s'appuyant sur des études de cas, exemples concrets ou réalisations effectives, quitte à placer les stagiaires en situation réelle, au besoin, en passant au tamis de la grille des projets qu'ils sont en train d'instruire et qu'ils connaissent bien.

### **Réunir trois personnes autour de la table**

La meilleure efficacité de la grille ne saurait être obtenue par une seule personne cantonnée dans son bureau, mais doit être recherchée au sein d'un groupe élargi réunissant des compétences et des sensibilités différentes. Elle doit être utilisée de manière collégiale par une équipe-projet. De très nombreuses informations doivent être collectées pour remplir le tableau des performances. Il est, parallèlement, nécessaire de faire appel à un grand nombre d'acteurs du projet, tant en interne qu'en externe, pour justifier les choix opérés. La grille est l'occasion de confronter des points de vue, de générer de la réflexion, de prendre du recul. Le nombre de trois personnes est le minimum requis pour tenter de dégager une vision partagée ; il soutient la transversalité et encourage l'émergence de réponses plus complètes et plus objectives. Au-delà d'une douzaine de personnes, ce travail collectif nécessite un accompagnement individuel plus soutenu et un intervenant expérimenté pour encadrer le groupe.

Les échanges et les débats soulevés par la grille renforcent l'idée que le développement durable requiert une approche coopérative nécessitant de décloisonner les services et de dépasser les clivages disciplinaires.

## Adapter la grille au contexte local

La grille RST<sub>02</sub> reste un outil de facture rudimentaire et ne saurait constituer « une norme développement durable » à prendre au pied de la lettre, d'autant que la multitude de projets susceptibles d'être traités montre inévitablement les limites d'une grille généraliste. Comment passer du très général au très particulier ? Un outil non spécifique est-il pertinent pour analyser des projets aussi différents qu'un plan local d'urbanisme et une station d'épuration ?

La pertinence et la finesse de l'analyse produite sont fonction du temps passé à réaliser l'exercice. Les meilleures conditions d'utilisation de la grille sont réunies lorsque le remplissage du tableau des performances associe les différentes parties prenantes du projet. Si la prise en main de la grille a l'avantage de susciter de nombreuses questions, elle a aussi le défaut de ne pas apporter de réponses claires sur le périmètre et le contenu du développement durable qu'il importe d'instiller au sein du projet analysé. Il en résulte qu'il faut systématiquement adapter le guide de questionnement au sujet étudié. La grille n'apporte donc pas de recette miracle, mais elle appelle une adaptation permanente nécessitant une reformulation des questions, voire un réexamen des critères.

## Dépasser le format de la grille

L'intégration du développement durable, depuis la phase d'étude jusqu'à la phase de réalisation d'un projet, suppose de pouvoir peser sur son rendu et d'infléchir les décisions à prendre afin de permettre l'émergence de solutions durables. La grille est un outil d'aide à la conception qu'il est préférable d'utiliser le plus en amont possible, dans une démarche constructive a priori, plutôt qu'une posture critique a posteriori. Les valeurs chiffrées du tableau des performances indiquent les grandes tendances du projet analysé. Afin de ne pas s'arrêter à une notation « complaisante », se suffisant à elle-même, les modules et graphiques ne sauraient constituer une fin en soi. Les résultats méritent d'être confrontés à des cadres de référence de projets similaires. À condition de ne pas occulter les analyses critiques, ni les inévitables ignorances et insuffisances liées à des critères *mal pris en compte*, ces éléments de diagnostic sont autant de catalyseurs à une prise de conscience pour améliorer un projet.

Or, à travers le guide de questionnement, l'utilisateur met rapidement à nu un projet, pointe ses forces et ses faiblesses, y compris en termes de portage politique, ce qui lui confère un côté dérangeant et un aspect déstabilisant. D'où la grande prudence de certains techniciens à se saisir d'une grille d'analyse, et plus encore la méfiance des élus à utiliser une grille d'évaluation pour se rendre compte que leur projet est mal noté. Il n'est pas évident d'admettre la faiblesse d'un projet, qui plus est de le faire savoir à l'extérieur, via un tableau des performances ou un profil développement durable, et encore moins d'avouer les manques et les lacunes d'un projet, sans perturber ceux qui l'ont élaboré<sup>12</sup>.

Au fur et à mesure du déroulement du guide de questionnement, la grille renvoie inévitablement l'utilisateur à se poser la question de l'opportunité du projet sur lequel il

---

<sup>12</sup> BION Jean-Yves et MOQUAY Patrick, mai 2004, *Balisateur d'une démarche d'évaluation d'une politique publique*, Dossiers n°158, Certu, 125 pages.

travaille. La grille réinterroge la pertinence de la commande et la finalité du projet vis-à-vis du développement durable, c'est-à-dire la décision de faire ou de ne pas faire.

## Accepter le déséquilibre

La grille est fondée sur une approche équilibrée du développement durable visant à *concilier la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social*. Cette approche traite de manière égale l'économie, le social et l'environnement. Elle postule que le développement durable résulte d'une vision consensuelle et coopérative entre les trois piliers. Les aspects sociaux, économiques et environnementaux sont abordés sur un même pied d'égalité ; la même importance est accordée aux trois domaines dans les résultats. L'équilibre suppose de faire droit aux exigences sociétales, économiques et environnementales allant dans le sens d'une amélioration manifeste de la qualité de vie. Si tel n'est pas le cas, le développement durable risque, tôt ou tard, de générer des tensions sociales et des conflits d'intérêts conduisant à des situations de crises ou de ruptures, et à ce titre, il ne saurait être soutenu dans la durée.

Cette posture d'équilibre mérite d'être questionnée, notamment vis-à-vis d'un diagnostic partagé de territoire, car il est fréquent qu'un audit de territoire pointe quelques déséquilibres à corriger, relève des difficultés économiques, mette en avant un environnement dégradé, signale des inégalités sociales, ne serait-ce que sur quelques quartiers sensibles. Un diagnostic de territoire met en valeur les atouts et les faiblesses, propose des orientations et pistes de travail pour l'action territoriale. Il est légitime de se demander si une approche équilibrée ne serait pas contre-productive en matière de renforcement de la durabilité du territoire ? Si l'on n'y prend pas garde, en adoptant une approche normative consistant à obtenir la moyenne dans toutes les dimensions du développement durable, les utilisateurs de la grille peuvent minorer un certain nombre d'enjeux globaux non territorialisés (changement climatique), et en définitive, reléguer au second plan des critères essentiels, par exemple ceux concernant les générations futures (dette à long terme) ou relevant d'autres territoires (épuiement des ressources naturelles) dont aucun acteur local n'est le représentant direct. Le principe d'accorder la même attention à toutes les dimensions du développement durable, de les placer au même niveau, peut aboutir à pérenniser une situation donnée, conforter des déséquilibres préexistants, et au bout du compte légitimer un certain immobilisme.

C'est pourquoi, au vu d'un diagnostic partagé d'un projet, d'une politique ou d'un territoire, il convient de mettre l'accent sur un ou plusieurs critères afin de réduire les dysfonctionnements et les handicaps constatés. À ce titre, il est nécessaire de :

- pondérer certains critères, ce qui suppose que l'on accorde délibérément une priorité à un critère plutôt qu'un autre ;
- accorder un droit de veto à certains critères, ce qui sous-tend que les intérêts des tiers absents, par exemple les générations futures, la biodiversité, les effets planétaires des changements climatiques, les biens d'environnement pour lesquels les droits de propriété ne sont pas définis, les laissés-pour-compte n'ayant pas la capacité d'agir, soient en mesure d'obtenir une minorité de blocage dans l'hypothèse où leurs intérêts légitimes seraient mal défendus ;
- modifier les critères aux nécessités des services et des praticiens, ce qui suppose que l'on accepte de faire évoluer la grille, tant dans son contenu que son mode d'expression.

On risque donc de passer à côté du développement durable en s'arc-boutant sur le sacro-saint principe d'équilibre. Il est parfois opportun de rééquilibrer un projet déséquilibré en menant des actions d'ajustement et de rattrapage concernant une dimension maltraitée ou malmenée du triptyque, allant jusqu'à discriminer un des piliers plutôt qu'un autre. En l'occurrence, il est essentiel d'accorder aux domaines présentant la plus grande inertie la plus grande vigilance, puisque ce sont eux dont l'évolution demandera le plus de temps.

## Aller au-delà de la grille

Si la grille a des vertus pédagogiques et stimulantes, les questions soulevées via le guide de questionnement posent souvent plus de problèmes à résoudre, sans donner les clés des solutions. Le guide de questionnement n'est qu'un recueil de questions : il n'apporte pas de réponses toutes faites. Celles-ci sont à construire ensemble, autour d'une table, avec le groupe de travail.

Malgré les incertitudes à « dire le développement durable », la grille permet d'identifier facilement les questions en suspens et les marges de progrès potentielles. Pour autant, tout reste à faire : il convient de ne pas s'arrêter à la courbe de température ou au tableau des performances, au risque de stériliser la démarche en se figeant sur le constat, sans proposer d'alternatives constructives. En un mot, il faut dépasser la grille. C'est là toute sa richesse de montrer les chemins du développement durable, interpellant les utilisateurs sur d'éventuelles inflexions à tenir ou des voies différentes à prendre. C'est également son principal défaut, puisque la grille souligne les silences du projet, les non-dits, les oublis, remettant en cause, parfois, des certitudes bien établies !

La grille doit être l'occasion de créer une dynamique de projet, de mettre au point un programme d'action en lien avec une démarche qualité, autrement dit de développer des actions correctives. Elle ouvre alors des voies d'approches divergentes du développement durable : celle de « *faire moins* » ou de « *faire plus* », celle de « *faire autrement* » ou de « *faire mieux* ». À ce stade d'avancement, elle reste muette sur **les arbitrages et les choix à faire**.

Comme le souligne avec force la commission Brundtland : « *le développement durable n'est pas un état d'équilibre, mais plutôt un processus de changement dans lequel l'exploitation des ressources, le choix des investissements, l'orientation du développement technique et institutionnel sont déterminés en fonction des besoins tant actuels qu'à venir. Nous ne prétendons certainement pas qu'il s'agit d'un processus simple. Des choix douloureux s'imposent. En dernière analyse, le développement durable est bien une affaire de volonté politique* ».

## Retour d'expérience de la grille RST<sub>01</sub>

Une enquête, menée par la mission aménagement durable (DGUIHC/MAD<sup>13</sup>) auprès des services déconcentrés des ministères de l'Équipement et de l'Environnement (DRE, DDE, Cete, Diren), a permis de dresser un premier bilan d'utilisation de la grille RST<sub>01</sub>. Elle a été utilisée pour conduire des projets, mener des études, instruire des dossiers listés ci-après :

Services	Nature des projets	Enseignements principaux
DDE de la Charente <sup>14</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Évaluation des projets d'ingénierie en regard des principes du développement durable</li> </ul>	Adaptation de la grille RST <sub>01</sub>
DDE du Loiret	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Analyse des parcs d'activité économique du département en liaison avec le Conseil général</li> </ul>	Conduite de projet
DDE de la Loire-Atlantique <sup>15</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Démarche de management environnemental type ISO 9000, ISO 14 000</li> </ul>	
DDE de la Manche	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Opération grand site de la baie du Mont-Saint-Michel</li> </ul>	Conduite de projet, transversalité
DDE de l'Orne <sup>16</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme (PADD du PLU)</li> <li>○ Projet d'équipements commerciaux</li> <li>○ Charte de pays</li> <li>○ Charte de parc naturel régional</li> <li>○ Charte de projet d'agglomération</li> <li>○ Salle polyvalente</li> </ul>	Aide à la décision, formation, information

<sup>13</sup> BONNENFANT Roger, 23 décembre 2005, *Enquête auprès des correspondants développement durable*, Mission aménagement durable, DGUIHC, 11 pages + annexes.

<sup>14</sup> LANDREAU Bruno, 2004, *Croisement questionnements RST<sub>01</sub> et ingénierie publique*, DDE 17, 6 pages.

<sup>15</sup> LAPLANCHE Alain (Cete de Nantes), *Compte-rendu d'entretien avec la DDE de Loire-Atlantique (Jean DUMONT-ROTY)*, mai 2005, 2 pages.

<sup>16</sup> LOISEAU Estelle (Cete Normandie Centre, antenne de Blois), *Compte-rendu d'entretien avec la DDE de l'Orne (Sonia GOURMAUD)*, 6 avril 2005, 2 pages.

DDE du Vaucluse	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Plan de prévention des risques d'inondation de l'Aygues</li> </ul>	Ouverture de la démarche vers les partenaires et les acteurs externes
Diren LR, Sgar, DDE de l'Hérault, Communauté d'Agglomération de Montpellier, Cete Méditerranée	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Définition d'une méthode pour l'évaluation des schémas de cohérence territoriale en regard des principes du développement durable et construction d'indicateurs environnementaux. Application au cas de l'agglomération de Montpellier</li> </ul>	Production d'une méthodologie
DRE Languedoc-Roussillon <sup>17</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Plan orientations mesures 2003-2006</li> <li>○ Évaluation a posteriori d'une étude sur les déchets de bâtiments et travaux publics</li> <li>○ Évaluation en continu du projet de service de la DRE Languedoc-Roussillon</li> <li>○ Évaluation d'une étude sur la mise en défense de bâtiments en zone inondable</li> </ul>	Aide à la prise de décision Argumentation d'un avis motivé sur la manière de traiter un sujet
DRE Rhône-Alpes et les 8 DDE de la région Rhône-Alpes <sup>18</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Prise en compte du développement durable dans les documents d'urbanisme rencontre régionale du 22 juin 2004</li> <li>○ DDE de l'Ain : analyse du développement durable dans le PADD du PLU de Gex</li> <li>○ DDE de la Drôme : sauvegarde d'un corridor écologique dans le PLU de Clérieux</li> <li>○ DDE de l'Isère : création d'une voie spécialisée pour autocar sur la bande d'arrêt d'urgence de l'autoroute A 48</li> <li>○ DDE du Rhône : porter à connaissance du plan de déplacements urbains de Villefranche-sur-Saône</li> <li>○ DDE de la Savoie : définition d'un projet de ville de la Ravoire et mise en œuvre opérationnelle</li> <li>○ DDE de la Haute-Savoie : Plan guide d'aménagement de la plaine du Mont-Blanc</li> </ul>	Repères pour conduire ou accompagner un projet

<sup>17</sup> MOINIER Magali (Cete Méditerranée), *Compte-rendu d'entretien avec la DRE Languedoc-Roussillon (Patrick NIVARD)*, 4 mai 2005, 2 pages.

<sup>18</sup> DRE Rhône-Alpes, juin 2004, *La prise en compte du développement durable dans les démarches d'urbanisme*, plaquette de 8 pages accompagnée d'un cédérom des contributions des DDE.

DRE Centre <sup>19</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Test d'une méthode d'évaluation de développement durable. Adaptation de la grille RST<sub>01</sub> aux effets du prêt à taux zéro sur trois bassins d'habitat des franges franciliennes de la région Centre</li> </ul>	En collaboration avec le Césa de Tours, étude très documentée
Certu	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Recommandations pour la prise en compte du développement durable dans le domaine de l'assainissement</li> <li>○ Test de la grille RST<sub>02</sub> sur les plans de déplacements urbains (textes législatifs et réglementaires, guide Certu, PDU de Grenoble et de Lyon)</li> <li>○ Éclairage urbain et développement durable<sup>20</sup></li> </ul>	Production d'une méthodologie  Confrontation de points de vue  recommandations

Le tableau ci-dessus donne un aperçu des sujets, dossiers, plans et programmes, politiques qui ont été instruits, analysés ou évalués en application de la grille.

Dans le cadre de contacts et d'échanges consécutifs à la diffusion de la grille RST<sub>01</sub>, un certain nombre d'institutions (Canton de Genève, Région Rhône-Alpes, Société d'économie mixte Lyon-Confluence, Commissariat général du plan<sup>21</sup>...) ou d'entreprises (groupe Ciments Vicat, Centre de ressources et d'expertise Novethic...), ont souhaité obtenir des compléments d'information sur cet outil.

Des collectivités territoriales ont également pris connaissance de la grille RST<sub>01</sub> via une revue des ingénieurs et des techniciens territoriaux<sup>22</sup>, sur le site internet du Certu<sup>23</sup>, par le bouche à oreille... Certaines d'entre elles ont exprimé leur intérêt pour la grille, et envisagent de l'utiliser pour leur compte. Ainsi, le conseil de développement de la communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur<sup>24</sup> est-t-il un fidèle utilisateur de la grille RST<sub>01</sub>. Elle a été éprouvée pour analyser les orientations du PADD<sup>25</sup> de la ville de Nice<sup>26</sup>

<sup>19</sup> LOISEAU Estelle (Cete Normandie Centre, antenne de Blois), *Compte-rendu d'entretien avec la DRE du Loiret (Yves GIRARD)*, 6 avril 2005, 2 pages.

<sup>20</sup> PLUVINAGE Mathieu, 2005, *Éclairage urbain et développement durable*, rapport de stage, Université technologique de Compiègne, Certu, 90 pages et annexes.

<sup>21</sup> Commissariat général du plan, octobre 2005, *Horizon 2020 : l'État face aux enjeux du développement*, rapport provisoire, 187 pages.

<sup>22</sup> BOUTEFEU Emmanuel et PARRINGTON Aurélia, septembre 2003, *Le développement durable : du concept à l'évaluation*, Techni-Cités, n° 55, pp : 22-28.

<sup>23</sup> <http://www.certu.fr/certu/jsp/CtuHomePageLevel0.jsp>

<sup>24</sup> MOINIER Magali (Cete Méditerranée), *Compte-rendu d'entretien du 13 avril 2005 mené auprès des instances dirigeantes du Conseil de développement de la communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur* (Serge FERRARO, président, Robert ADRIANO, secrétaire général, Valérie ALLARD, assistante), 2 pages.

<sup>25</sup> Le plan d'aménagement et de développement durable a été introduit par la loi solidarité et renouvellement urbains (article L.123-1 du code de l'urbanisme). Il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.

<sup>26</sup> Conseil de développement de la communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur, mars 2005, *Le développement durable dans le projet d'aménagement et de développement durable de la ville de Nice*, 23 pages.

et produire un avis très argumenté sur les 90 fiches d'actions du projet d'agglomération<sup>27</sup>. Dans l'avis rendu par le conseil de développement, le président souligne que « *la grille RST est un outil parfaitement adapté pour sensibiliser les collectivités territoriales aux méthodes d'intégration et d'application du développement durable : elle dégage une plus-value qualitative, elle est d'utilisation aisée et les résultats sont éloquents* ».

À l'examen des entretiens menés par les Cete et des expériences accumulées, les utilisateurs interrogés conviennent que la grille a le mérite d'être un outil de sensibilisation au développement durable. Lorsqu'elle est utilisée en groupe, la grille favorise une vision partagée du développement durable : le tableau des performances s'avère un point de passage obligé qui encourage les échanges de points de vue, l'échelle d'appréciation aide à faire ressortir les intérêts divergents, le guide de questionnement force les utilisateurs à « se creuser la tête ». De plus, les sorties graphiques présentent, aux yeux de beaucoup, un grand intérêt pour visualiser une démarche de développement durable, estimer le niveau de prise en compte d'une dimension, mesurer l'effort à accomplir pour gravir une marche supplémentaire sur l'escalier de la gouvernance. Ainsi, le profil développement durable permet-il de dégager les forces et les faiblesses d'une politique, d'un document ou d'un aménagement. Il indique les grandes tendances des opérations examinées et interpelle sur les « plus et les moins ».

La grille RST<sub>01</sub> est un outil de questionnement et d'analyse de critères du développement durable qui a été testé sur un grand nombre de projets, ce qui lui confère un caractère généraliste. Elle s'inscrit dans une démarche qualité à partir de laquelle l'utilisateur peut dresser le profil développement durable d'un projet ou d'une politique. La grille permet aussi bien de mener :

- une évaluation en amont d'études, projets, schémas, plans et programmes (**évaluation a priori**) ;
- une évaluation en aval de réalisations effectives, aménagements, équipements opérationnels (**évaluation a posteriori**) ;
- une évaluation conduite à mi-parcours (**évaluation en continu**).

---

<sup>27</sup> Conseil de développement de la communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur, février 2004, *Le projet d'agglomération et le développement durable*, 89 pages.

## Conclusion

La grille RST<sub>02</sub> est un outil de questionnement et d'analyse de critères du développement durable au service des agents de l'État et des collectivités territoriales, un assistant pour traduire l'objectif de développement durable dans un projet, c'est-à-dire « *concilier la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social* ».

La grille permet de pointer les lacunes et les insuffisances d'un projet vis-à-vis du développement durable. Elle interpelle par là même les décideurs, les concepteurs ou les maîtres d'ouvrage, les incitant à vérifier le bien-fondé du projet, et suscite un examen d'opportunité de faire ou de ne pas faire. La principale difficulté de la grille est alors de surmonter le constat critique pour générer des propositions concrètes afin d'améliorer le projet. Sans quoi, la grille ne crée pas de valeur ajoutée, et sera alors réservée aux projets et politiques les « mieux-disants » en matière de développement durable.

Lorsqu'elle est utilisée en groupe de travail, la grille revêt un intérêt pédagogique certain. Elle soulève inmanquablement des interrogations qui appellent une ouverture vers les autres, services ou partenaires extérieurs, pour trouver des réponses appropriées, ce qui lui confère un rôle de catalyseur permettant de dépasser les « querelles de clocher » entre services ou disciplines. Elle a le mérite de faire prendre conscience de la complexité du développement durable et du potentiel d'action transdisciplinaire, à condition que le groupe sache aplanir les points de divergence pour dire les chemins du développement durable. Dès lors, elle peut exercer une réelle influence sur le projet, faire émerger des options et solutions qui sont encore du domaine du possible.

Pour une bonne prise en main de l'outil, il est donc essentiel d'avoir à l'esprit les deux attitudes que la grille suscite généralement : soit elle favorise un certain attentisme, se traduisant par une méfiance et une indécision, soit elle encourage l'innovation et la créativité. Comme le rappelle François FOUCHIER de la Diren Provence Alpes-Côte d'Azur<sup>28</sup> : « *il n'existe pas un contenu type développement durable d'un projet d'aménagement ou d'une étude. Cette grille de lecture, et non d'évaluation, ne confère donc aucun label développement durable, mais elle aide à porter une appréciation qualitative (points forts, points faibles, carences, ...) à travers une approche systémique et itérative. Cet outil n'a de sens que si une équipe pluridisciplinaire l'utilise pour orienter son analyse, sans oublier que ce n'est pas la grille qui fait l'évaluation mais les évaluateurs ! À l'usage, cette méthode d'appréciation s'est révélée très simple d'utilisation, adaptable à des sujets forts divers et génératrice d'une plus-value incontestable* ».

---

<sup>28</sup> BOUTEFEU Emmanuel et PARRINGTON Aurélia, septembre 2003, *Le développement durable : du concept à l'évaluation*, Techni-Cités, n° 55, pp : 22-28.

## **Annexes**

## 1. Principe de fonctionnement de la grille RST<sub>02</sub>

### Les critères

Les critères de la grille RST<sub>02</sub> ont été établis en correspondance avec les principes de la Déclaration de Rio. Ce texte de portée universelle, ratifié par 154 pays, est le document fondateur du développement durable. Le tableau présente ces correspondances ci-dessous.

*Tableau des correspondances entre les 29 critères de la grille  
et les 27 principes de la déclaration de Rio*

Critères de la grille RST <sub>02</sub>	Principes de la Déclaration de Rio
<b>1. Gouvernance et démocratie participative</b>	
<b>management</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préambule (établir un partenariat mondial sur une base nouvelle et équitable en créant des niveaux de coopération nouveaux entre les États, les secteurs clés de la société et les peuples)</li> </ul>
<b>concertation et participation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Principe 10 (assurer la participation de tous les citoyens concernés)</li> </ul>
<b>règles du jeu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Principe 27 (coopérer de bonne foi dans un esprit de solidarité)</li> </ul>
<b>évaluation, suivi et bilan</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inscrit à l'agenda 21 (chapitre 8 : intégration du processus de prise de décision sur l'environnement et le développement)</li> </ul>
<b>respect des valeurs humaines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Principe 26 (résoudre pacifiquement les différends)</li> </ul>
<b>2. Dimension sociale</b>	
<b>liens sociaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Principe 22 (les populations ont un rôle vital à jouer dans le développement)</li> </ul>
<b>solidarité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Principe 3 (satisfaire équitablement les besoins des générations présentes et futures)</li> <li>▪ Principe 6 (accorder une priorité aux pays les moins avancés et les plus vulnérables)</li> </ul>
<b>identité culturelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Principe 22 (reconnaître l'identité, la culture, l'intérêt des communautés autochtones de participer à la réalisation d'un développement durable)</li> </ul>
<b>impact social</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Principe 5 (éliminer la pauvreté et réduire les différences de niveaux de vie)</li> </ul>

<b>3. Interface équitable</b>	
<b>accessibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Principe 10 (assurer un accès juridique et administratif en matière de réparations et de recours)</li> </ul>
<b>équité entre les générations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Principe 3 (satisfaire équitablement les besoins des générations présentes et futures)</li> </ul>
<b>partage des richesses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préambule (la terre, foyer de l'humanité constitue un tout marqué par l'interdépendance)</li> </ul>
<b>compensation des préjudices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Principe 13 (élaborer une législation favorisant l'indemnisation des victimes)</li> </ul>
<b>4. Dimension économique</b>	
<b>cohérence économique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Principe 12 (promouvoir un système économique international ouvert et favorable au développement durable)</li> </ul>
<b>dynamique économique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Principe 2 (les États ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources)</li> </ul>
<b>coût global</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Principe 11 (ne pas imposer de normes environnementales dont le coût économique et social serait injustifié)</li> </ul>
<b>impact financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Principe 16 (internaliser les coûts de protection de l'environnement sans fausser le jeu du commerce international et de l'investissement)</li> </ul>
<b>5. Interface viable</b>	
<b>adaptabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Principe 9 (intensifier le renforcement des capacités endogènes du développement durable en facilitant le transfert de techniques)</li> </ul>
<b>précaution-prévention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Principe 15 (protéger l'environnement en adoptant le principe de précaution)</li> </ul>
<b>responsabilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Principe 16 (protéger l'environnement en adoptant le principe de pollueur-payeur)</li> <li>Principe 18 (anticiper les situations d'urgence)</li> <li>Principe 13 (élaborer une législation concernant la responsabilité de la pollution et d'autres dommages à l'environnement)</li> </ul>
<b>robustesse des choix</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Principe 8 (réduire et éliminer les modes de production et de consommation non viables)</li> </ul>
<b>6. Dimension environnementale</b>	
<b>dynamique naturelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Principe 7 (conserver et protéger l'intégrité de l'écosystème terrestre)</li> </ul>
<b>gestion économe des ressources naturelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Principe 4 (la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément)</li> </ul>
<b>impact sur l'environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Principe 17 (instaurer l'étude d'impact sur l'environnement)</li> </ul>
<b>pratiques environnementales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Principe 9 (faciliter l'adaptation, la diffusion et le transfert de techniques, y compris de techniques nouvelles et novatrices)</li> </ul>

## 7. Interface vivable

<b>cadre de vie</b>	▪ Principe 1 (les êtres humains ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature)
<b>effet sur la santé et la sécurité</b>	▪ Principe 7 (protéger et rétablir la santé) ▪ Principe 24 (la guerre exerce une action intrinsèquement destructrice) ▪ Principe 25 (la paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables)
<b>acceptation de la population</b>	▪ Principe 20 (protéger les peuples soumis à oppression)
<b>mode de vie</b>	▪ Principe 5 (réduire les différences de niveau de vie)

La grille RST<sub>02</sub> ne pondère pas les critères, notamment par des points, coefficients d'importance, taux de compensation. Contrairement à d'autres OQADD<sup>29</sup>, la grille RST<sub>02</sub> n'agrège pas les données et les résultats obtenus au moyen d'une analyse coût/avantage (valeur monétaire, critère chiffré) ou d'une analyse d'utilité (indicateur non monétarisable, critère qualitatif). Même si elle présente des similitudes avec l'analyse multicritère, la grille RST<sub>02</sub> n'est pas un véritable système d'analyse multicritère<sup>30</sup> au terme duquel il est possible d'introduire des poids, des préférences, des seuils de veto, afin de donner plus d'importance à l'un ou l'autre des critères et obtenir une agrégation finale en jouant sur des relations de surclassement (le projet B surclasse le projet A).

Le principe de hiérarchiser ou non certains critères est donc laissé à la libre appréciation de l'utilisateur.

### L'échelle d'appréciation

La grille RST<sub>02</sub> reçoit une échelle d'appréciation organisée de la manière suivante :

- Hors sujet ;
- Mal pris en compte ;
- Non pris en compte ;
- Moyennement pris en compte ;
- Assez bien pris en compte ;
- Bien pris en compte.

Pour limiter les confusions et les erreurs d'interprétation, chaque niveau d'appréciation fait l'objet d'une définition succincte précisant la portée du qualificatif employé vis-à-vis

---

<sup>29</sup> Office fédéral des routes, août 2003, *manuel "eNISTRA", manuel d'utilisation de la méthode NISTRA au moyen de l'application Microsoft Excel "eNISTRA"*, 80 pages.

<http://www.astra.admin.ch/html/fr/news/vernehmlassungen/nistra.php>.

SQM Praxis (SQM - Sustainable Quality Management ®) <http://www.sqm-praxis.net>.

<sup>30</sup> Les méthodes ÉLECTRE (méthodes d'aide à la décision fondées sur des relations de surclassement) ont donné naissance à quatre logiciels (Électre IS, Électre III-IV, Électre Tri et IRIS) qui sont disponibles au Lamsade, <http://www.lamsade.dauphine.fr/logiciel.html#e11s>.

des critères à passer en revue. Étant donné la diversité des projets, tant dans leurs caractéristiques que leurs objectifs, l'appréciation repose sur la règle « du tout ou rien » et sur le principe de proportionnalité.

### ***Hors sujet***

En fonction du contexte local et de la nature du projet, il est probable que certains critères n'entrent pas dans la liste prédéfinie de la grille, et soient inappropriés par rapport au projet à analyser. L'utilisateur peut alors les classer dans la colonne *hors sujet* du tableau des performances.

### ***Mal pris en compte***

Cette qualification s'applique à un critère faisant l'objet d'une erreur manifeste d'appréciation ; le maître d'ouvrage s'est grossièrement trompé dans l'appréciation des faits qui ont motivé sa décision. Un critère *mal pris en compte* ne remplit pas les conditions nécessaires d'une démarche de développement durable, et il est notamment incompatible avec l'une des finalités du cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable (voir annexe 6).

Un critère *mal pris en compte* peut induire des effets secondaires, impacts collatéraux et cumulatifs, se traduisant par des conséquences négatives, allant à l'encontre des finalités du développement durable, par exemple, une dégradation des éléments du cadre de vie, un accroissement des inégalités sociales, une inobservation de prescriptions législatives et réglementaires, une progression des modes de production et de consommation non durables. Cette catégorie peut donc reposer sur un vice de forme, relevant d'une négligence, d'un manquement, d'un défaut de pilotage dans le mode d'élaboration ou de mise en oeuvre. Elle peut également s'appuyer sur un vice de fond correspondant à une erreur de jugement, à un fait inexact, à une mauvaise appréciation des atteintes générées par un critère.

Un critère *mal pris en compte* est donc susceptible d'être contre-performant vis-à-vis de tiers absents et de léser leurs intérêts (changement climatique, biodiversité, génération future, territoire riverain, pollution transfrontalière). La qualification de *mal pris en compte* est requise dès lors que les effets négatifs sont proportionnellement plus importants que les effets positifs, et qu'ils sont de nature à créer des préjudices.

### ***Non pris en compte***

Sont classés sous cette appellation les critères « oubliés », absents et manquants. L'analyse d'un projet peut mettre en évidence une lacune : un sujet spécifique laissé-pour-compte, un principe ignoré, un angle de vue négligé, un point de vue passé sous silence alors qu'un projet similaire de même nature montre qu'un tel critère peut être convenablement traité. Aucune action n'existe pour l'instant : le critère n'est pas développé, il ne fait l'objet d'aucun début d'exécution, ni à court terme, ni à moyen terme.

### ***Moyennement pris en compte***

Un critère *moyennement pris en compte* fait l'objet d'un affichage au sein du dossier : il est mentionné dans une note de travail, exposé dans un rapport, inscrit dans une délibération, porté par un discours. Toutefois, après un examen attentif de l'état d'avancement, le critère est mis en avant tel un faire-valoir, à la manière d'une déclaration d'intention, sans que le sujet évoqué donne lieu à une action spécifique, une application concrète, une étude de détail, un argumentaire approfondi. En un mot, le critère est abordé d'une manière ponctuelle et succincte. Son traitement est encore embryonnaire et son pourcentage de réalisation est inférieur ou égal à 50 %.

### ***Assez bien pris en compte***

Le critère *assez bien pris en compte* indique une réelle mise en œuvre. L'état d'avancement des actions peut être mesuré sur le plan quantitatif et qualitatif, mais également dans le temps et dans l'espace. Leur pourcentage de réalisation est égal ou supérieur à 50 % ; le résultat est quantifiable. Il se traduit par une étude de faisabilité, une préparation d'un des éléments du projet, une réalisation ponctuelle. Un consultant peut suivre la courbe d'atteinte des objectifs au fil du temps.

L'appellation *assez bien pris en compte* s'applique lorsque plusieurs recommandations générales du guide de questionnement sont abordées et correctement traitées. Un critère est d'autant mieux pris en compte qu'il intègre le plus grand nombre de recommandations.

### ***Bien pris en compte***

La mise en œuvre d'un critère *bien pris en compte* est indiscutable. Le pourcentage d'avancement des actions s'inscrit dans une fourchette allant de 50 % à 100 % . À cet égard, il est possible de mesurer l'état de réalisation, de justifier et d'argumenter les choix et les décisions prises. En tout état de cause, la conformité réglementaire et l'état de l'art sont exemplaires : les actions, réalisations, opérations, études adoptent un grand nombre de recommandations du guide de questionnement.

## **Le tableau des performances**

Constitué d'un tableau prérempli réalisé avec le tableur Microsoft Excel ou la suite bureautique OpenOffice (Calc), le *tableau des performances* guide le travail d'analyse pas à pas au fil des 29 critères de la grille.

Pour ce faire, l'utilisateur doit passer en revue la liste des critères concernés en regard d'une échelle d'appréciation correspondante. À chaque critère est associée une bulle d'aide qui apparaît au passage de la souris lorsque le curseur est positionné au droit de la cellule sélectionnée. Dans cette bulle d'aide apparaissent les deux ou trois interrogations du guide de questionnement.

<b>Grille RST<sub>02</sub> : tableau des performances</b>							
Liste des critères à passer en revue	pris en compte						valeur
	échelle	mal	non	moyen	assez bien	bien	
	pondération	3	0	1	2	3	
<b>1. Gouvernance et démocratie participative</b>							
1.1. management							
1.2. concertation et participation							
1.3. règles du jeu							
1.4. évaluation, suivi et bilan							
1.5. respect des valeurs humaines							
ensemble							<b>2,25</b>

Le management favorise-t-il l'implication des usagers ?  
Le management donne-t-il les moyens de l'expertise aux usagers ?  
À chaque étape du processus, le management intègre-t-il la participation ?

La qualification des niveaux de performances *hors-sujet, mal pris en compte à bien pris en compte* se fait à l'aide d'une liste déroulante placée dans la colonne *échelle* du tableau. Une fenêtre s'ouvre en cliquant sur le bouton gauche de la souris positionnée sur la cellule correspondante. Un symbole graphique (▼) apparaît à partir duquel une liste à choix multiple s'affiche sous réserve de bien activer le symbole. La sélection s'opère en cliquant sur le qualificatif adopté ; la cellule « cochée » revêt alors la valeur correspondante.

Grille RST <sub>02</sub> : tableau des performances							
Liste des critères à passer en revue	échelle	pris en compte					valeur
		mal	non	moyen	assez bien	bien	
		-3	0	1	2	3	
<b>1. Gouvernance et démocratie participative</b>							
1.1. management	bien						3
1.2. concertation et participation	assez bien						2
1.3. règles du jeu	moyen						1
1.4. évaluation, suivi et bilan	hors sujet						2
1.5. respect des valeurs humaines	non						3
ensemble	mal						2,25
<b>2. Dimension sociale</b>	moyen						3
2.1. liens sociaux	assez bien						3
2.2. solidarité	bien						3
2.3. identité culturelle							3
2.4. impact social							1
ensemble							2,5

Au fur et à mesure du remplissage du tableau, les cellules renseignées se teintent automatiquement selon le code couleur ci-dessous<sup>31</sup>.

<b>Gouvernance et démocratie participative</b>	or
<b>Dimension sociale</b>	rose saumon
<b>Interface équitable</b>	lavande
<b>Dimension économique</b>	bleu clair
<b>Interface viable</b>	turquoise
<b>Dimension environnementale</b>	vert marin
<b>Interface vivable</b>	vert brillant

<sup>31</sup> La palette des couleurs et la définition des tons sont ceux de Microsoft Office 2000.

Ainsi, les cellules *hors sujet* sont matérialisées par un blanc (neutre). Les cellules *mal prises en compte* se colorent en noir tandis que les cellules *non prises en compte* se teintent en rouge. Les aplats de couleurs attribués aux dimensions et interfaces donnent ainsi une photographie du projet vis-à-vis de la qualification des critères du développement durable.

Le tableau des performances constitue le cœur de la grille RST<sub>02</sub> à partir duquel toutes les applications et sorties graphiques sont élaborées. Le bouton calcul du tableau des performances active des commandes-macros qui génèrent automatiquement le profil développement durable, l'escalier de la gouvernance et la courbe de température du projet étudié.

Tableau des performances d'une grange requalifiée en logements locatifs et en café de pays<sup>32</sup>

Grille RST <sub>02</sub> : tableau des performances							
Liste des critères à passer en revue	échelle	pris en compte					valeur
		mal	non	moyen	assez bien	bien	
		-3	0	1	2	3	
pondération							
<b>1. Gouvernance et démocratie participative</b>							
1.1. management	bien					3	
1.2. concertation et participation	assez bien				2		
1.3. règles du jeu	moyen			1			
1.4. évaluation, suivi et bilan	assez bien				2		
1.5. respect des valeurs humaines	bien					3	
ensemble							2,25
<b>2. Dimension sociale</b>							
2.1. liens sociaux	bien					3	
2.2. solidarité	bien					3	
2.3. identité culturelle	bien					3	
2.4. impact social	moyen			1			
ensemble							2,5
<b>3. Interface équitable</b>							
3.1. accessibilité	bien					3	
3.2. équité entre les générations	assez bien				2		
3.3. partage des richesses	hors sujet						
3.4. compensation des préjudices	hors sujet						
ensemble							2,5
<b>4. Dimension économique</b>							
4.1. cohérence économique	assez bien				2		
4.2. dynamique économique	hors sujet						
4.3. coût global	assez bien				2		
4.4. impact financier	assez bien				2		
ensemble							2
<b>5. Interface viable</b>							
5.1. adaptabilité	assez bien				2		
5.2. précaution-prévention	hors sujet						
5.3. responsabilisation	assez bien				2		
5.4. robustesse des choix	assez bien				2		
ensemble							2
<b>6. Dimension environnementale</b>							
6.1. dynamique naturelle	hors sujet						
6.2. gestion économe des ressources naturelles	assez bien				2		
6.3. impact sur l'environnement	hors sujet						
6.4. pratiques environnementales	bien					3	
ensemble							2,5
<b>7. Interface vivable</b>							
7.1. cadre de vie	bien					3	
7.2. effet sur la santé et la sécurité	assez bien				2		
7.3. acceptation de la population	bien					3	
7.4. mode de vie	bien					3	
ensemble							2,75

<sup>32</sup> CARSIGNOL Jean et NOIRET Sophie, février 2006, *Restructuration HQE d'une grange, évaluation du projet au crible de la grille RST<sub>02</sub>*, Cete de l'Est, 9 pages.

## La courbe de température

Une fois le tableau des performances complètement rempli, la *courbe de température* est obtenue en réalisant un tri des cellules renseignées. Celles-ci sont alors rangées et classées le long de l'échelle d'appréciation, du critère *mal pris en compte* au critère *bien pris en compte*. Ce mode de classement demande juste d'activer la fonction tri du logiciel en cliquant sur la commande-macro correspondante.

On obtient alors un nouveau tableau synthétique, intitulé *courbe de température*, par analogie à celle produite par un thermomètre à minima-maxima, où *les plus et les moins* du projet sont ordonnés selon l'échelle d'appréciation. La couleur des cellules varie suivant la nature de l'appréciation portée : la teinte est noire lorsque le critère est *mal pris en compte*, rouge pour un critère *non pris en compte*. Elle passe du vert clair pour le qualificatif *moyennement pris en compte*, au vert foncé pour l'attribut *bien pris en compte*. Les cellules *hors sujet* sont représentées par un aplat gris.

Ce type de sortie graphique est d'une lecture plus commode que le tableau des performances. La courbe de température départage les critères les *moins pris en compte* des critères les *mieux pris en compte* ; elle permet de différencier les *minima* et les *maxima* du projet analysé. La courbe de température est donc produite sans qu'il soit nécessaire de manier des données numériques. C'est la plus simple expression graphique de la grille RST<sub>02</sub>.

*Courbe de température d'une grange requalifiée  
en logements locatifs et en café de pays*

Grille RST <sub>02</sub> : courbe de température						
Liste des critères	mal	non	moyen	assez bien	bien	légende
6.3. impact sur l' environnement						mal
6.1. dynamique naturelle						non
5.2. précaution-prévention						moyen
4.2. dynamique économique						assez bien
3.4. compensation des préjudices						bien
3.3. partage des richesses						hors sujet
2.4. impact social						
1.3. règles du jeu						
7.2. effet sur la santé et la sécurité						
6.2. gestion économe des ressources naturelles						
5.4. robustesse des choix						
5.3. responsabilisation						
5.1. adaptabilité						
4.4. impact financier						
4.3. coût global						
4.1. cohérence économique						
3.2. équité entre les générations						
1.4. évaluation, suivi et bilan						
1.2. concertation et participation						
7.4. mode de vie						
7.3. acceptation de la population						
7.1. cadre de vie						
6.4. pratiques environnementales						
3.1. accessibilité						
2.3. identité culturelle						
2.2. solidarité						
2.1. liens sociaux						
1.5. respect des valeurs humaines						
1.1. management						

## Le profil développement durable

Le *profil développement durable* est constitué d'un graphe « radar à six branches », surnommé toile d'araignée par certains. Ce radar génère une enveloppe dont la surface est plus ou moins grande, elle délimite le *profil développement durable* du projet.

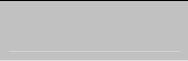
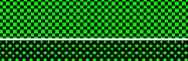
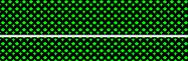
Le *profil développement durable* d'un projet est établi à partir du tableau des performances : les cellules renseignées sont automatiquement converties en valeurs numériques prédéfinies. À l'échelle initiale (texte) est substituée une échelle numérique dont les valeurs s'échelonnent de - 3 à + 3 selon le mode de conversion suivant.

Échelle d'appréciation	Valeurs attribuées par défaut	
Hors sujet	neutre	
Mal pris en compte	- 3	↑
	-----	
	-----	
Non pris en compte	0	↓
Moyennement pris en compte	+ 1	
Assez bien pris en compte	+ 2	
Bien pris en compte	+ 3	

Les applications graphiques de la grille RST<sub>02</sub> fonctionnent avec les valeurs définies ci-dessus. Par défaut, elles sont réglées sur la plus grande amplitude de l'échelle numérique, allant de - 3 à + 3.

- Dans l'hypothèse où l'utilisateur souhaite modifier le pas de l'échelle et accorder plus ou moins de « poids » aux différentes appréciations, il peut corriger les valeurs initiales à la source au moyen de l'onglet « préférences » (version Microsoft Excel).
- Sous OpenOffice Calc, les chiffres sont modifiables depuis le tableau des performances. Le changement des valeurs se fait à l'aide d'une liste déroulante située dans la ligne pondération. Une fenêtre s'ouvre en cliquant sur le bouton gauche de la souris positionnée sur la cellule correspondante. Un symbole graphique (▼) apparaît à partir duquel une liste à choix multiple s'affiche dès qu'il est activé. La sélection s'opère en cliquant sur la valeur numérique correspondante; la cellule « renseignée » revêt alors la valeur adoptée.

L'échelle numérique est donc modulable et ajustable dans les limites des valeurs fixées ci-dessous.

Échelle d'appréciation	Réglage des valeurs	Réglage des couleurs
<b>Hors sujet</b>	<b>neutre</b>	
<b>Mal pris en compte</b>	<b>- 3</b>	
	<b>- 2</b>	
	<b>- 1</b>	
<b>Non pris en compte</b>	<b>- 1</b>	
	<b>0</b>	
<b>Moyennement pris en compte</b>	<b>0</b>	
	<b>+ 1</b>	
<b>Assez bien pris en compte</b>	<b>+ 1</b>	
	<b>+ 2</b>	
<b>Bien pris en compte</b>	<b>+ 2</b>	
	<b>+ 3</b>	

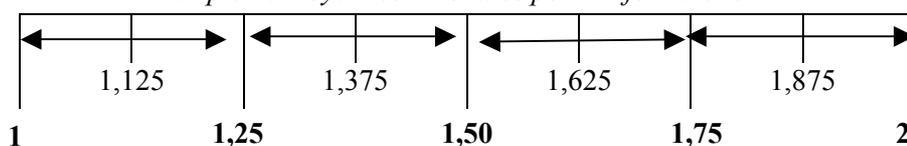
Pour ne pas tomber dans le travers consistant à attribuer une note globale à un projet en « manipulant » des appréciations qualitatives, a été pris le parti de n'utiliser que la fonction moyenne arithmétique<sup>33</sup>. À partir des moyennes de chaque dimension et interface, il est facile d'obtenir une image synthétique du rendu final appelée *profil développement durable*. La position des bordures du profil au droit des axes correspond aux moyennes respectives des dimensions sociale, économique, environnementale et des interfaces équitable, viable, vivable. Les réponses hors sujet ne sont pas prises en compte dans le calcul des moyennes. De même, la gouvernance étant traitée à part, elle n'impacte pas le profil.

La grille RST<sub>02</sub> refuse d'additionner l'ensemble des points recueillis pour calculer une moyenne générale ou établir une note globale. La grille ne moyenne pas les valeurs obtenues dans un résultat final, au demeurant fort critiquable, mais elle établit des moyennes thématiques propres aux dimensions et interfaces considérées. Les résultats sont arrondis au quart de point le plus proche (0,25), un grand nombre de décimales après la virgule n'étant pas significatif.

---

<sup>33</sup> La moyenne arithmétique d'une série statistique est la moyenne ordinaire, c'est-à-dire la somme d'une distribution d'un caractère statistique quantitatif discret par le nombre de valeurs dans la distribution, source : *Trésor de la Langue Française Informatisé* (TLFI), <http://atilf.atilf.fr/>.

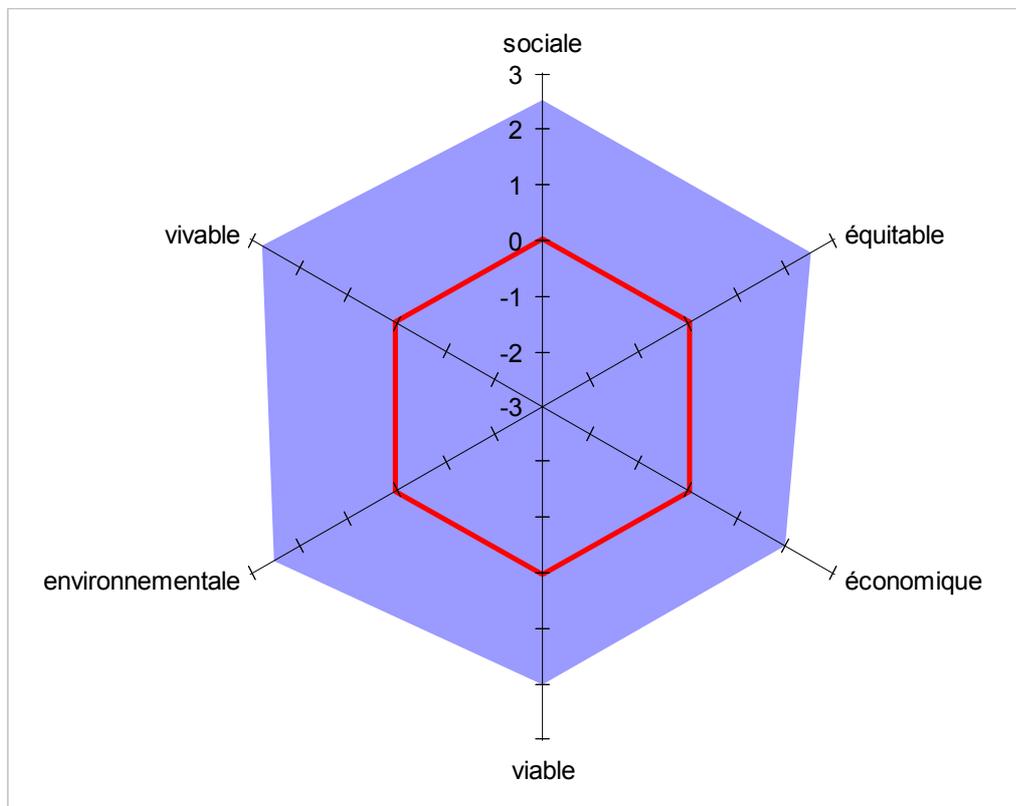
Exemple de moyennes arrondies pour la fourchette 1-2



Valeurs attribuées au tableau des performances d'une grange requalifiée en logements locatifs et en café de pays

Grille RST <sub>02</sub> : tableau des performances							
Liste des critères à passer en revue	échelle	pris en compte					valeur
		mal	non	moyen	assez bien	bien	
		-3	0	1	2	3	
pondération							
<b>1. Gouvernance et démocratie participative</b>							
1.1. management	bien						3
1.2. concertation et participation	assez bien						2
1.3. règles du jeu	moyen						1
1.4. évaluation, suivi et bilan	assez bien						2
1.5. respect des valeurs humaines	bien						3
ensemble							2,25
<b>2. Dimension sociale</b>							
2.1. liens sociaux	bien						3
2.2. solidarité	bien						3
2.3. identité culturelle	bien						3
2.4. impact social	moyen						1
ensemble							2,5
<b>3. Interface équitable</b>							
3.1. accessibilité	bien						3
3.2. équité entre les générations	assez bien						2
3.3. partage des richesses	hors sujet						
3.4. compensation des préjudices	hors sujet						
ensemble							2,5
<b>4. Dimension économique</b>							
4.1. cohérence économique	assez bien						2
4.2. dynamique économique	hors sujet						
4.3. coût global	assez bien						2
4.4. impact financier	assez bien						2
ensemble							2
<b>5. Interface viable</b>							
5.1. adaptabilité	assez bien						2
5.2. précaution-prévention	hors sujet						
5.3. responsabilisation	assez bien						2
5.4. robustesse des choix	assez bien						2
ensemble							2
<b>6. Dimension environnementale</b>							
6.1. dynamique naturelle	hors sujet						
6.2. gestion économe des ressources naturelles	assez bien						2
6.3. impact sur l'environnement	hors sujet						
6.4. pratiques environnementales	bien						3
ensemble							2,5
<b>7. Interface vivable</b>							
7.1. cadre de vie	bien						3
7.2. effet sur la santé et la sécurité	assez bien						2
7.3. acceptation de la population	bien						3
7.4. mode de vie	bien						3
ensemble							2,75

*Le profil développement durable d'une grange requalifiée en logements locatifs et en café de pays*



Au centre du radar, un liseré rouge dessine un hexagone. Ce fil rouge relie tous les points cotés zéros passant par les six axes du graphe. Ce repère central définit une cible à l'extérieur de laquelle s'établissent les moyennes positives et à l'intérieur les moyennes négatives. La taille du profil révèle les grandes tendances du projet analysé : plus sa surface est importante et plus le projet est performant au regard des critères du développement durable. A contrario, un petit profil, circonscrit à l'intérieur du « cercle rouge », montre les insuffisances du projet.

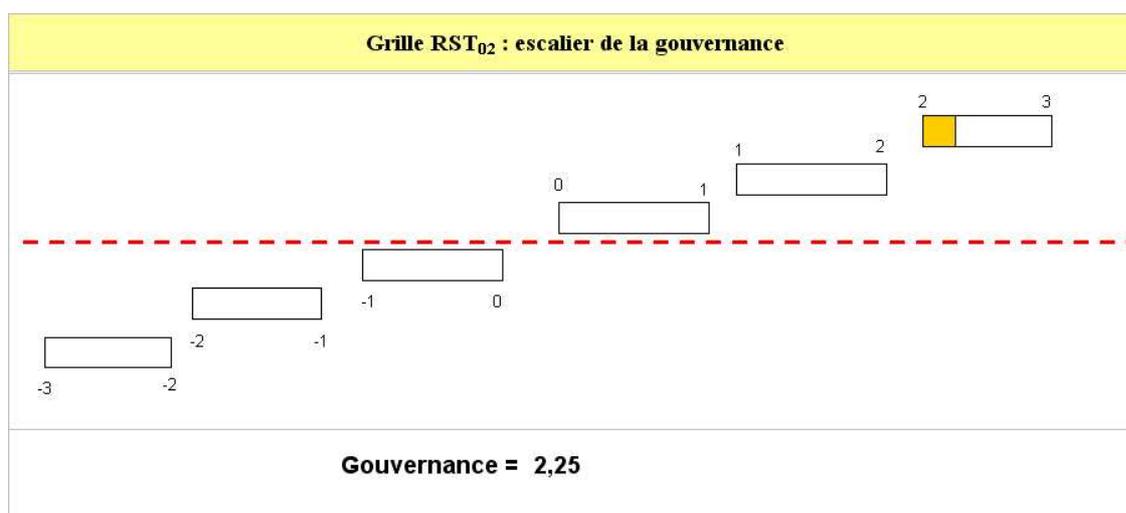
La silhouette du profil peut facilement être comparée à celle d'un profil relevant d'un projet identique ou d'une réalisation similaire. En respectant le même mode opératoire, on peut dresser les profils développement durable de projets analogues regroupés par grandes familles<sup>34</sup>. Dans ce cas, il suffit de superposer les enveloppes d'objets de même nature pour comparer un à un les profils développement durable, et voir où sont les marges de progrès à relever. Ce type d'approche ouvre des perspectives intéressantes en matière d'analyse comparative (benchmarking).

<sup>34</sup>- routier = dossier de voirie d'agglomération, rocade, liaison assurant la continuité du réseau autoroutier, grande liaison d'aménagement du territoire,  
- documents d'urbanisme = schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, carte communale, directive territoriale d'aménagement.

## L'escalier de la gouvernance

La dimension *gouvernance, démocratie participative* est représentée par une barre horizontale dont l'axe est ajusté à la manière d'un escalier composé de six marches distinctes. La moyenne de la gouvernance est matérialisée par un aplat de couleur or soulignant le rang de la marche au sein de l'escalier. Une ligne horizontale départage les marches négatives des marches positives, traçant ainsi le rez-de-chaussée (niveau 0). Ce graphe détermine l'escalier de la gouvernance.

*Escalier de la gouvernance d'une grange requalifiée  
en logements locatifs et en café de pays*



La moyenne de la gouvernance peut prendre une valeur entière (nombre entier allant de - 3 à + 3), la marche étant alors entièrement colorée, en rapport avec son niveau de remplissage. Elle peut aussi égaler une valeur décimale au quart de point le plus proche ; la marche est alors plus ou moins saturée de la couleur de référence en proportion de la fraction décimale correspondante.

La position de la gouvernance est aisément identifiable sur l'escalier. Le rang et le niveau de remplissage de la marche permettent de situer l'effort qu'il convient d'accomplir pour monter une marche supplémentaire et progresser en matière de gouvernance.

## 2. Le cédérom d'installation des applications

La grille RST<sub>02</sub> a été développée sous Excel et OpenOffice Calc version 2.x. Applications graphiques et modules sont accessibles à partir du cédérom d'installation des applications :

- la navigation entre les différents modules et graphiques se fait en cliquant sur les boutons des commandes-macros ou sur les onglets feuilles du classeur des tableurs ;
- les champs de saisie du tableau des performances sont clairement mis en évidence par des couleurs ;
- le tableau des performances, la courbe de température, le profil développement durable et l'escalier de la gouvernance sont générés automatiquement via des commandes-macros à activer ;
- la mise en page des sorties graphiques est pré-paramétrée pour une impression en noir et blanc ou en couleur, sans perte de lisibilité, au format portrait ou paysage selon les cas de figures.

Il est recommandé de se familiariser avec les fonctionnalités du logiciel utilisé avant de se lancer dans le maniement de la grille RST<sub>02</sub>. Les applications de la grille RST<sub>02</sub> s'adressent à des utilisateurs courants.

### Description du contenu du cédérom

Le cédérom se compose de plusieurs fichiers sources indispensables au bon fonctionnement de la grille RST<sub>02</sub>. Ces fichiers contiennent les commandes-macros et modèles permettant d'accéder à l'ensemble des modules et expressions graphiques de la grille RST<sub>02</sub> : tableau des performances, profil développement durable, courbe de température, escalier de la gouvernance.

#### *Dans le dossier Microsoft Excel :*

Applications grille RST<sub>02</sub>.xls : Fichier feuille de calcul de l'application.  
Applications grille RST<sub>02</sub>.xlt : Fichier modèle de l'application.

Il est recommandé d'utiliser le modèle (fichier xlt) afin de pouvoir enregistrer facilement une nouvelle simulation (voir rubrique installation).

#### *Dans le dossier OpenOffice Calc :*

Applications grille RST<sub>02</sub>.ods : Fichier feuille de calcul de l'application.  
Applications grille RST<sub>02</sub>.ots : Fichier modèle de l'application.

#### *Documentation*

Guide d'utilisation de la grille RST<sub>02</sub> au format Adobe Acrobat PDF dans le dossier documentation.

#### *Démonstration interactive*

Les pages HTML de la démonstration interactive de la grille RST<sub>02</sub> sont accessibles à partir du site intranet du Certu à l'adresse suivante : <http://intra.developpement->

[durable.certu.i2/](http://durable.certu.i2/). Les applications sont situées dans le dossier HTML et peuvent être utilisées librement.

### ***Installation du cédérom***

L'application n'est pas conçue pour fonctionner directement sur le cédérom ; les modules et graphes ainsi que les pages HTML nécessitent une installation complète du cédérom.

#### **a. Applications Microsoft Excel et OpenOffice Calc**

Créer un répertoire **grille RST<sub>02</sub>** sur votre poste de travail (dans mes documents, fichier / nouveau dossier et copier le fichier « Applications grille RST<sub>02</sub>.xls » si vous utilisez le tableur Excel ou « Applications grille RST<sub>02</sub>.ods » si vous utilisez OpenOffice Calc<sup>35</sup>.

Une fois ouverte, la grille RST<sub>02</sub> fonctionne à la manière d'une feuille de calcul. Il est indispensable d'enregistrer une feuille de calcul **projet** avec un nom spécifique pour ne pas écraser la feuille de calcul originale.

### ***Utilisation des modèles***

L'application est livrée sous forme de modèles Excel et OpenOffice Calc qu'il est recommandé d'utiliser. En effet, les modèles évitent d'écraser par erreur la feuille de calcul de base et permettent de repartir de celle-ci pour un nouveau projet.

Avec Microsoft Excel :

- repérer le dossier d'installation des modèles ;
- en général, il s'agit du répertoire \Documents and Settings\Nom\_utilisateur\Application Data\Microsoft\Modèles, situés dans C:\ ou sur votre disque dur de données selon la configuration du poste de travail ;
- copier dans le répertoire le fichier « Applications grille RST<sub>02</sub>.xlt » ;
- à l'ouverture d'un nouveau fichier, Excel propose le modèle « Applications grille RST<sub>02</sub> » ;
- en le sélectionnant, on ouvre une feuille de calcul à partir de la feuille de calcul de base.

Avec OpenOffice Calc :

- repérer le dossier d'installation des modèles : Outils/Options/Chemins.
- en général, il s'agit du répertoire : \Documents and Settings\Nom\_utilisateur\ApplicationData\OpenOffice.org2\user\template.
- copier dans le répertoire le fichier « Applications grille RST<sub>02</sub>.ots » ;
- pour créer un nouveau projet : Fichier/Nouveau/Modèles et documents/Mes Modèles ;
- choisir « Applications grille RST<sub>02</sub> ».

#### **b. Macros sécurité**

Pour un bon fonctionnement de l'application, le niveau de sécurité de l'exécution des commandes-macros doit être réglé sur moyen (par défaut) ou bas.

Si le niveau est réglé sur haut, un message indiquant que **les macros sont désactivées** apparaît quand on clique sur le bouton calcul.

---

<sup>35</sup> L'utilisation de « Applications grille RST<sub>02</sub>.xls » avec OpenOffice n'est pas possible.

Après modification du niveau de sécurité, il est nécessaire de quitter le tableur et de le réouvrir.

Par défaut, à l'ouverture de l'application, une boîte de dialogue vous invitera à activer ou désactiver les macros. Il est nécessaire de les activer.

Pour éviter l'ouverture de la boîte de dialogue :

Dans Microsoft Excel : Outils/Macros/Sécurité – niveau bas

Dans OpenOffice Calc : Outils/Options/Sécurité/Sécurité des macros – niveau bas

Boîte de dialogue lors de la première utilisation

Lors de la première utilisation, la boîte de dialogue suivante apparaît après avoir cliqué sur le bouton « Calcul ».

*Les cellules dans lesquelles vous voulez insérer des données contiennent déjà des données.*

*Écraser les données existantes : OUI  NON*

*Ne plus afficher cet avertissement*

Répondre *OUI* et cocher *Ne plus afficher cet avertissement*.

### c. Pages Web

adresse : <http://intra.certu.i2>

Les pages Web ne reprennent pas les modules Courbe de température et Escalier de la gouvernance. Les pages Web interactives utilisent le logiciel Macromédia Flash Player qui doit être installé sur le poste de travail (<http://www.macromedia.com/fr/> rubrique télécharger Flash Player) afin que les diagrammes s'affichent.

Si les diagrammes ne s'affichent pas malgré l'installation du logiciel Flash Player, procéder comme suit :

- clic du bouton droit de la souris sur le diagramme (qui apparaît en noir) ;
- cliquer sur « Paramètres » puis « Avancé » ;
- la page Internet de Macromédia Flash Player s'affiche ;
- choisir « Paramètres globaux de sécurité » dans la rubrique **Comment puis-je accéder au gestionnaire des paramètres ?**
- sélectionner l'option Toujours autoriser.

### 3. Les fiches repères pour le développement durable

Le réseau scientifique et technique édite des fiches de cas de bonnes pratiques dans l'optique de rendre compte d'expériences de terrain, tant en France qu'à l'étranger, qui soient suffisamment novatrices et reproductibles. Les exemples analysés sous l'angle du développement durable via la grille RST<sub>01</sub> s'inscrivent dans une collection *Repères pour le développement durable*.

Nous mentionnons ici la liste des fiches disponibles sur le cédérom.

1. Approvisionnement en granulats de l'aire urbaine de Clermont-Ferrand
2. Centre hospitalier de Vaison-la-Romaine. Construction d'une maison de retraite
3. Choix de sites à vocation logistique à inscrire dans la directive territoriale d'aménagement de l'estuaire de la Seine
4. Dossier de voirie d'agglomération de Montpellier
5. Étude de faisabilité de renouvellement des arbres d'alignement de la RN 7 sur la commune de Saint-Pierre-lès-Nemours
6. L'implantation d'un multiplex à Münster (Allemagne)
7. La zone d'aménagement concertée de la Source à La Chapelle-sur-Erdre (Loire-Atlantique)
8. Le quartier français à Tübingen (Allemagne)
9. Plan de déplacements de quartier Dolon / Bottière (Nantes)
10. Projet territorial de l'État dans le Var
11. Rocade Nord de Bourges, dossier de concertation des études préliminaires, choix d'un fuseau
12. Stationnement résidentiel et habitat urbain : une étude exploratoire initiée dans la métropole lilloise
13. La démarche de développement durable à Freiburg (Allemagne)
14. Bibliothèque universitaire du Havre
15. Bibliothèque universitaire Campus Côte de Nacre à Caen
16. Requalification du Viaduc Mermoz (Communauté urbaine de Lyon)
17. Parc Naturel Régional du Luberon
18. Élaboration du Schéma Directeur Départemental d'Assainissement (SDDA) du Val-de-Marne
19. Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre des études préliminaires de « sécurité, intégration paysagère et environnementale des routes » dans le massif forestier de Fontainebleau
20. Création d'un lotissement sur la commune associée de Bazouges-sous-Hédé (Ille-et-Vilaine).
21. Démarche de management environnemental dans la DDE du Maine-et-Loire
22. Le Goëlo : un territoire sur la voie du développement durable
23. Plan de gestion de la fréquentation touristique, de la circulation et du stationnement dans les gorges de l'Hérault
24. Réhabilitation d'une grange : démarche HQE<sup>®</sup> et développement durable

Les fiches sont imprimables à partir du cédérom.

## 4. Le glossaire du développement durable

Un glossaire donne la définition des critères, et pour les plus curieux celle des termes et concepts utilisés afin de se familiariser avec les expressions, vocabulaires, emplois et locutions du développement durable.

Ces définitions des termes et concepts s'appuient sur des textes juridiques de portée nationale (lois, décrets, circulaires, jurisprudence), européenne (directives, règlements), internationale (traités). Pour ceux qui veulent en savoir plus, les sources documentaires ont été répertoriées.

[Le glossaire du développement durable](#) est consultable à partir du cédérom.

## **5. La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement**

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ;

- réunie à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992 ;
- réaffirmant la Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement adoptée à Stockholm le 16 juin 1972, et cherchant à en assurer le prolongement ;
- dans le but d'établir un partenariat mondial sur une base nouvelle et équitable en créant des niveaux de coopération nouveaux entre les États, les secteurs clés de la société et les peuples ;
- œuvrant en vue d'accords internationaux qui respectent les intérêts de tous et protègent l'intégrité du système mondial de l'environnement et du développement ;
- reconnaissant que la Terre, foyer de l'humanité, constitue un tout marqué par l'interdépendance ;
- proclame ce qui suit :

### **Principe 1**

Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.

### **Principe 2**

Conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, les États ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement et de développement, et ils ont le devoir de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommages à l'environnement dans d'autres États ou dans des zones ne relevant d'aucune juridiction nationale.

### **Principe 3**

Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures.

### **Principe 4**

Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément.

### **Principe 5**

Tous les États et tous les peuples doivent coopérer à la tâche essentielle de l'élimination de la pauvreté, qui constitue une condition indispensable du développement durable, afin de réduire les différences de niveaux de vie et de mieux répondre aux besoins de la majorité des peuples du monde.

### **Principe 6**

La situation et les besoins particuliers des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des pays les plus vulnérables sur le plan de l'environnement, doivent se voir accorder une priorité spéciale. Les actions internationales entreprises en matière

d'environnement et de développement devraient également prendre en considération les intérêts et les besoins de tous les pays.

#### Principe 7

Les États doivent coopérer dans un esprit de partenariat mondial en vue de conserver, de protéger et de rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre. Étant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les États ont des responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable, compte tenu des pressions que leurs sociétés exercent sur l'environnement mondial et des techniques et des ressources financières dont ils disposent.

#### Principe 8

Afin de parvenir à un développement durable et à une meilleure qualité de vie pour tous les peuples, les États devraient réduire et éliminer les modes de production et de consommation non viables et promouvoir des politiques démographiques appropriées.

#### Principe 9

Les États devraient coopérer ou intensifier le renforcement des capacités endogènes en matière de développement durable en améliorant la compréhension scientifique par des échanges de connaissances scientifiques et techniques et en facilitant la mise au point, l'adaptation, la diffusion et le transfert de techniques, y compris de techniques nouvelles et novatrices.

#### Principe 10

La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les États doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré.

#### Principe 11

Les États doivent promulguer des mesures législatives efficaces en matière d'environnement. Les normes écologiques et les objectifs et priorités pour la gestion de l'environnement devraient être adaptés à la situation en matière d'environnement et de développement à laquelle ils s'appliquent. Les normes appliquées par certains pays peuvent ne pas convenir à d'autres pays, en particulier à des pays en développement, et leur imposer un coût économique et social injustifié.

#### Principe 12

Les États devraient coopérer pour promouvoir un système économique international ouvert et favorable, propre à engendrer une croissance économique et un développement durable dans tous les pays, qui permettraient de mieux lutter contre les problèmes de dégradation de l'environnement. Les mesures de politique commerciale motivées par des considérations relatives à l'environnement ne devraient pas constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable, ni une restriction déguisée aux échanges internationaux. Toute action unilatérale visant à résoudre les grands problèmes écologiques au-delà de la juridiction du pays importateur devrait être évitée. Les mesures

de lutte contre les problèmes écologiques transfrontières ou mondiaux devraient, autant que possible, être fondées sur un consensus international.

#### Principe 13

Les États doivent élaborer une législation nationale concernant la responsabilité de la pollution et d'autres dommages à l'environnement et l'indemnisation de leurs victimes. Ils doivent aussi coopérer diligemment et plus résolument pour développer davantage le droit international concernant la responsabilité et l'indemnisation en cas d'effets néfastes de dommages causés à l'environnement dans des zones situées au-delà des limites de leur juridiction par des activités menées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle.

#### Principe 14

Les États devraient concerter efficacement leurs efforts pour décourager ou prévenir les déplacements et les transferts dans d'autres États de toutes activités et substances qui provoquent une grave détérioration de l'environnement ou dont on a constaté qu'elles étaient nocives pour la santé de l'homme.

#### Principe 15

Pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les États selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement.

#### Principe 16

Les autorités nationales devraient s'efforcer de promouvoir l'internalisation des coûts de protection de l'environnement et l'utilisation d'instruments économiques, en vertu du principe selon lequel c'est le pollueur qui doit, en principe, assumer le coût de la pollution, dans le souci de l'intérêt public et sans fausser le jeu du commerce international et de l'investissement.

#### Principe 17

Une étude d'impact sur l'environnement, en tant qu'instrument national, doit être entreprise dans le cas des activités envisagées qui risquent d'avoir des effets nocifs importants sur l'environnement et dépendent de la décision d'une autorité nationale compétente.

#### Principe 18

Les États doivent notifier immédiatement aux autres États toute catastrophe naturelle ou toute autre situation d'urgence qui risque d'avoir des effets néfastes soudains sur l'environnement de ces derniers. La communauté internationale doit faire tout son possible pour aider les États sinistrés.

#### Principe 19

Les États doivent prévenir suffisamment à l'avance les États susceptibles d'être affectés et leur communiquer toutes informations pertinentes sur les activités qui peuvent avoir des effets transfrontières sérieusement nocifs sur l'environnement et mener des consultations avec ces États rapidement et de bonne foi.

#### Principe 20

Les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable.

#### Principe 21

Il faut mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes du monde entier afin de forger un partenariat mondial, de manière à assurer un développement durable et à garantir à chacun un avenir meilleur.

#### Principe 22

Les populations et communautés autochtones et les autres collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement, du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques traditionnelles. Les États devraient reconnaître leur identité, leur culture et leurs intérêts, leur accorder tout l'appui nécessaire et leur permettre de participer efficacement à la réalisation d'un développement durable.

#### Principe 23

L'environnement et les ressources naturelles des peuples soumis à oppression, domination et occupation doivent être protégés.

#### Principe 24

La guerre exerce une action intrinsèquement destructrice sur le développement durable. Les États doivent donc respecter le droit international relatif à la protection de l'environnement en temps de conflit armé et participer à son développement, selon que de besoin.

#### Principe 25

La paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables.

#### Principe 26

Les États doivent résoudre pacifiquement tous leurs différends en matière d'environnement, en employant des moyens appropriés conformément à la Charte des Nations Unies.

#### Principe 27

Les États et les peuples doivent coopérer de bonne foi et dans un esprit de solidarité à l'application des principes consacrés dans la présente Déclaration et au développement du droit international dans le domaine du développement durable.

## 6. Un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable

Nous reproduisons ici un extrait du *cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable*<sup>36</sup> élaboré par le ministère de l'écologie et du développement durable. Ce référentiel offre un cadre de réflexion pour les services et donne des repères en faveur du développement durable. En s'appuyant sur les progrès déjà accomplis, et les retours d'expérience des projets de développement durable territorial engagés en France et à l'étranger, le cadre de référence précise les points de vigilance attachés aux finalités et aux éléments déterminants d'une démarche de développement durable.

### Les finalités du développement durable

La nécessité d'un développement durable résulte d'un constat simple et incontournable : la croissance démographique (2 milliards en 1960, 6 milliards aujourd'hui, 9 milliards en 2050, selon les prévisions de l'ONU) et la généralisation d'un mode de développement fondé, avant tout, sur l'accroissement de la production de biens matériels, conduisent à une pression sur les ressources naturelles incompatible avec leur préservation pour les générations à venir, sans pour autant garantir un partage équitable des richesses.

Parmi les principaux dommages causés par ce mode de développement, et qui mettent en péril aussi bien les équilibres planétaires que le développement de l'humanité, on peut notamment citer :

- le changement climatique provoqué par l'accumulation dans l'atmosphère, pour une longue durée, de gaz à effet de serre du fait d'émissions croissantes dues aux activités de l'homme ;
- les pollutions à grande échelle de l'air, des sols, des eaux continentales et marines, dont beaucoup sont peu réversibles ;
- la réduction de la variété du vivant, autrement dit la perte de biodiversité, à un rythme sans équivalent dans l'histoire de la terre, et les risques d'évolution dus à l'action anthropique ;
- la réduction du potentiel naturel de production (appauvrissement des sols, des mers, érosion des terres arables...) ou de services (capacité auto-épuratoire des écosystèmes, champs d'expansion des crues...);
- la croissance des inégalités, génératrice d'exclusion (notamment vis-à-vis des biens et services essentiels) et d'instabilité.

Le projet de développement durable, proposé par les nations réunies aux Sommets de Rio et de Johannesburg, vise à répondre à ces enjeux planétaires majeurs : il est souvent défini comme un développement qui permette de « *répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ». Pour une part, ces enjeux peuvent et doivent être traités au niveau des territoires et des autorités qui les administrent. C'est notamment à travers l'adoption et la mise en œuvre de projets de développement territorial durable, que ces derniers peuvent s'engager dans une démarche

---

<sup>36</sup> Ministère de l'écologie et du développement durable, novembre 2005, tome 1 *Un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable dont les Agendas 21 locaux*, 79 pages ; tome 2 *Projets territoriaux de développement durable : orientations et pistes pour l'action*, 110 pages.

d'amélioration continue, avec pour ligne de mire la satisfaction des finalités du développement durable.

C'est au moment de penser, mettre en oeuvre, ou évaluer un tel projet, pour bien garder en mémoire les ambitions poursuivies à travers l'adoption d'un mode de développement durable, que l'on propose ici de regrouper ces ambitions en un petit nombre de finalités essentielles :

- **lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;**
- **préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;**
- **épanouissement de tous les êtres humains ;**
- **cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;**
- **dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.**

Ces finalités ont été reconnues et mises en avant, notamment dans un certain nombre de textes et de déclarations fondateurs du développement durable, (rapport *Notre avenir à tous* de Mme Brundtland, Déclaration de Rio, « Action 21 », stratégie européenne de développement durable, stratégie nationale de développement durable).

Chacune d'entre elles est transversale aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques classiquement présentés comme les trois piliers du développement durable. Elles sont également interdépendantes et doivent être poursuivies de front. On peut dès lors examiner chaque projet de développement durable en regard de sa contribution à l'ensemble de ces finalités :

- ce projet répond-il à une ou plusieurs de ces finalités ?
- ce projet va-t-il à l'encontre de l'une ou de plusieurs d'entre elles ?

**Toute action en faveur du développement durable devrait répondre à l'une ou plusieurs de ces finalités, et surtout n'en menacer aucune.**

### **Les éléments déterminants de la démarche**

Le développement durable correspond avant tout à un processus. Véritable changement culturel, il implique au sein de la collectivité ou de la structure porteuse du projet, de nouvelles méthodes de travail, plus collectives, plus transversales, et la mise en place d'une nouvelle organisation qui rende possible la coproduction, la mise en œuvre et l'évolution, au cours du temps, d'une stratégie d'amélioration continue. La démarche suivie est fondamentale dans la réussite du projet.

S'agissant de projets de développement territorial durable, chaque porteur de projet doit pouvoir, en face du diagnostic qu'il aura établi, identifier les enjeux relatifs à ces finalités sur son territoire. Chaque action de son projet devrait ambitionner de répondre au moins à l'une d'entre elles. Aucune action ne doit aller à l'encontre d'une seule de ces finalités, ni au sein du territoire lui-même, ni à l'extérieur. Enfin, ces finalités doivent être envisagées à la fois dans un souci de long terme et de solidarité avec le reste des hommes et de la planète.

En termes de démarche, il est sans doute utile de rappeler, dans un premier temps, quelles sont les étapes principales qui paraissent devoir guider tout projet de territoire de type Agenda 21 local.

L'élaboration d'un projet territorial durable doit absolument reposer à la fois sur les perceptions et les attentes des acteurs du territoire, et sur la prise en compte du long terme. Ces deux impératifs conduisent à suggérer, comme première étape fondamentale à la construction d'un tel projet, **l'élaboration collective d'une vision prospective du territoire**, étape pourtant négligée dans nombre d'Agendas 21 locaux. Cette vision prospective doit permettre, d'une part d'envisager collectivement un futur pour le territoire, un projet d'avenir souhaité, s'inscrivant dans le long terme, et d'autre part de confronter celui-ci à divers scénarios d'évolution possible du contexte dans lequel se développera le projet (par exemple, contexte économique et politique local, régional, national, évolutions démographiques envisageables, impacts locaux des changements climatiques ...).

Cette construction doit être l'occasion de confronter les visions et les savoirs des différents acteurs du territoire, et de réfléchir aux interactions et aux croisements possibles entre les divers enjeux qui traversent le territoire, ainsi qu'entre les conséquences potentielles de tel ou tel choix d'avenir. Démarche d'amélioration du territoire en regard du développement durable, l'Agenda 21 local doit absolument s'appuyer sur un **diagnostic précis du territoire**, dans toutes ses dimensions. Ce diagnostic doit permettre de dresser un état des lieux des différentes problématiques et enjeux territoriaux que l'on ambitionne de traiter à travers le projet de territoire. Il s'agit d'un document stratégique, qui doit permettre d'éclairer précisément, et de placer dans un contexte évolutif, les enjeux dont on souhaite se saisir. Il doit être lui-même prospectif, et surtout faire ressortir les dynamiques et les interconnexions entre domaines, entre échelles de temps et d'espaces, à l'œuvre sur le territoire. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra ensuite traiter les problèmes de manière transversale, ainsi que l'exige le développement durable.

Dans la perspective d'un projet de développement durable, le diagnostic est également l'occasion pour l'ensemble des acteurs locaux et des habitants de s'entendre sur une vision partagée du territoire ; il est donc fortement recommandé de faire de l'élaboration du diagnostic une première occasion de mise en œuvre de la participation des acteurs, la recherche de la coproduction constituant sans aucun doute la spécificité majeure des démarches de développement durable par rapport à la démarche de projet classique. Le repérage des projets en cours ou latents sur le territoire, qui doit avoir sa place dans le diagnostic, sera en outre facilité par cette participation. C'est à partir de ce travail prospectif que l'on peut définir **une stratégie territoriale**. Celle-ci permet de poser les grandes orientations que l'on souhaite donner à son projet de territoire, sur lesquelles reposeront les politiques et les actions menées. Cette stratégie permet d'exprimer les directions dans lesquelles on souhaite améliorer la situation du territoire. Elle doit déjà donner des pistes précises pour l'évaluation qui sera ensuite menée en continu. Cette stratégie doit également être suffisamment ouverte, pour pouvoir durer dans le temps et s'adapter aux évolutions qui toucheront nécessairement le territoire.

Enfin, les axes stratégiques sont déclinés dans **un plan d'actions**, ou un Agenda (document dans lequel on inscrit précisément ce qui doit être fait), indiquant les résultats attendus à échéance de deux, trois ou quatre ans, et assorti d'éléments précis d'évaluation (méthodologies, indicateurs à suivre ...). Ces éléments permettront de mesurer les améliorations effectivement apportées par la mise en œuvre du projet en regard des objectifs que l'on se sera fixé, et de réorienter le cas échéant tel ou tel axe du projet, au vu, par exemple, de résultats décevants.

Outre ces étapes essentielles, les échanges et les témoignages de multiples acteurs des territoires ayant déjà entrepris des Agendas 21 - ou des démarches similaires - conduisent à focaliser l'analyse de la démarche de développement durable d'un territoire sur **cinq éléments déterminants** :

- **la participation des acteurs ;**
- **l'organisation du pilotage ;**
- **la transversalité de la démarche ;**
- **l'évaluation ;**
- **une stratégie d'amélioration continue.**

## Bibliographie

BARTENSTEIN Kristin, mars 2005, *Les origines du concept de développement durable*, Revue Juridique de l'Environnement (RJE), pp : 289-296.

BIDOU Dominique et SCHNEIDER Dominique, juillet 2005, *Le développement durable : une nouvelle frontière pour les services déconcentrés de l'État*, Rapport n°2004 – 0031 - 01 présenté au Conseil général des ponts et chaussées, 102 pages.

BOUTAUD Aurélien, février 2005, *Le développement durable : penser le changement ou changer le pansement ? Bilan et analyse des outils d'évaluation des politiques publiques en matière de développement durable en France : de l'émergence d'un changement dans les modes de faire au défi d'un changement dans les modes de penser*, thèse présentée à l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne et l'Université Jean Monnet, 415 pages.

CANS Chantal, février 2003, *Le développement durable en droit interne : apparence du droit et droit des apparences*, l'Actualité Juridique du Droit Administratif (AJDA), pp : 210-218.

CHARLOT-VALDIEU Catherine et OUTREQUIN Philippe, 2003, *Démarche et outils pour intégrer le développement durable*, HQE<sup>2</sup>R, cahier n°1, tome 1, Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, CSTB Sophia Antipolis, 127 pages.

CHASSANDE Pierre, Août 2002, *Développement durable – Pourquoi ? Comment ?*, Éditions Édisud, Aix-en-Provence, 189 pages.

Communauté urbaine de Bordeaux, Communauté d'agglomération Bayonne Anglet Biarritz, ADEME, juin 2001, *Grille d'analyse des projets en regard des critères du développement durable*, document de travail, 6 pages.

Communauté urbaine de Dunkerque, juin 2006, *Développement durable, recherche pour l'élaboration d'une grille de questionnement transversal*, document de travail 8 pages.

Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED), 1993, *Action 21 – Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement – Principaux textes de la conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement*, Nations unies, New York, 256 pages.

CRÉPEY Georges, mai 2004, *Fondamentaux sur les constituants de la ville et développement durable*, note dactylographiée, Conseil général des ponts et chaussées, 8 pages.

Cycle supérieur de management de l'équipement (CSME-ENTPE), novembre 2004, *La prise en compte du développement durable dans les services de l'équipement*, fiche thématique développement durable, 122 pages.

Département du Val de Marne, Direction des services de l'environnement et de l'assainissement (DSEA), décembre 2004, *Grille d'analyse des projets en regard du développement durable, manuel des utilisateurs*, 16 pages.

DUCROUX Anne-Marie, novembre 2002, *Les nouveaux utopistes du développement durable*, Éditions Autrement, collection Mutations n° 216, 342 pages.

GARIN-FERRAZ Ghislaine et GOUDET Françoise, juillet 2003, *Questions à propos du développement durable, les travaux de l'atelier du PUCA (Plan urbanisme construction architecture)*, 189 pages.

Groupe Caisse des dépôts et consignations, juillet 2002, *Le développement durable, signification et enjeux*, le Cercle des économistes, 80 pages.

LORACH Jean-Marc et DE QUATREBARBES Étienne, janvier 2003, *Guide du territoire durable - L'agenda 21 territorial pour les collectivités locales et leurs partenaires*, Pearson Éducation, Village Mondial, 416 pages.

MAYSTRE Lucien-Yves et BOLLINGER Dominique, 1999, *Aide à la négociation multicritère, pratiques et conseils*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 192 pages.

Ministère de l'écologie et du développement durable, 2004, *Indicateurs nationaux du développement durable : lesquels retenir ?* La Documentation Française, réponses environnement, 236 pages.

Ministère de l'écologie et du développement durable, novembre 2005, *tome 1 : Un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable dont les agendas 21 locaux*, 79 pages ; *tome 2 : Projets territoriaux de développement durable : orientations et pistes pour l'action*, 110 pages.

Office fédéral des routes, division infrastructure routière, août 2003, *Manuel d'utilisation de la méthode NISTRA au moyen de l'application Microsoft Excel « eNistra »*, Berne, 80 pages.

PETIT Benoît, janvier 2004, *La dimension sociale du développement durable : le parent pauvre du concept*, Petites Affiches n°12, pp : 8-13.

Préfecture de Région de Franche-Comté, *Grille pour l'analyse des projets locaux en regard du développement durable, Avenir du territoire entre Rhône et Rhin*, 27 pages.

RHODAIN Florence et LLENA Claude, janvier-février 2006, *Le mythe du développement durable*, Préventique Sécurité n° 85, pp : 41-47.

RIST Gilbert, 2001, *Le développement : histoire d'une croyance occidentale*, Presses de Science-Po, seconde édition, 432 pages.

SQM-Praxis, Sustainable Quality Management®, octobre 2003, *Questionnaire d'évaluation de grand projet en regard du développement durable (> 50 000 euros)*, note en ligne de 15 pages, <http://www.sqm-praxis.net/info/index.htm>.

THEYS Jacques, EMELIANOFF Cyria, ALEXANDRE Ariel, BOURRELIER Paul-Henry et WEKSTEIN Marc, janvier 2000, *Développement durable - Villes et Territoires – Innover et décloisonner pour anticiper les ruptures*, Notes du Centre de prospective et de veille scientifique n°13, 135 pages.

WIPLIER Nicolas, septembre 2005, *Espace public et développement durable*, master éthique et développement durable, faculté de philosophie, université Jean-Moulin, Lyon III, mémoire bibliographique, 64 pages.

# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>4</b>
<b>Les objectifs de la grille RST<sub>02</sub></b> .....	<b>5</b>
<b>Les fondements de la grille RST<sub>02</sub></b> .....	<b>7</b>
<b>Description de la grille RST<sub>02</sub></b> .....	<b>12</b>
<i>L'architecture</i> .....	12
<i>Les critères</i> .....	12
<i>Le mode opératoire</i> .....	13
<i>Guide de questionnement de la grille RST<sub>02</sub></i> .....	15
1. <i>Gouvernance et démocratie participative</i> .....	15
1.1. Management .....	15
1.2. Concertation et participation .....	15
1.3. Règles du jeu .....	16
1.4. Évaluation, suivi et bilan .....	16
1.5. Respect des valeurs humaines .....	17
2. <i>Dimension sociale</i> .....	17
2.1. Liens sociaux .....	17
2.2. Solidarité .....	18
2.3. Identité culturelle .....	18
2.4. Impact social .....	19
3. <i>Interface équitable</i> .....	19
3.1. Accessibilité .....	19
3.2. Équité entre les générations .....	20
3.3. Partage des richesses .....	20
3.4. Compensation des préjudices .....	21
4. <i>Dimension économique</i> .....	21
4.1. Cohérence économique .....	21
4.2. Dynamique économique .....	22
4.3. Coût global .....	22
4.4. Impact financier .....	23
5. <i>Interface viable</i> .....	23
5.1. Adaptabilité .....	23
5.2. Précaution - prévention .....	24
5.3. Responsabilisation .....	24
5.4. Robustesse des choix .....	24
6. <i>Dimension environnementale</i> .....	25
6.1. Dynamique naturelle .....	25
6.2. Gestion économe des ressources naturelles .....	25
6.3. Impact sur l'environnement .....	26
6.4. Pratiques environnementales .....	26

7. <i>Interface vivable</i> .....	26
7.1. <i>Cadre de vie</i> .....	26
7.2. <i>effet sur la santé et la sécurité</i> .....	27
7.3. <i>acceptation de la population</i> .....	27
7.4. <i>mode de vie</i> .....	27
<b>Précautions d'emploi de la grille RST<sub>02</sub></b> .....	<b>28</b>
<i>Prévoir une demi-journée de formation</i> .....	28
<i>Réunir trois personnes autour de la table</i> .....	28
<i>Adapter la grille au contexte local</i> .....	29
<i>Dépasser le format de la grille</i> .....	29
<i>Accepter le déséquilibre</i> .....	30
<i>Aller au-delà de la grille</i> .....	31
<b>Retour d'expérience de la grille RST<sub>01</sub></b> .....	<b>32</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>36</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>37</b>
1. <i>Principe de fonctionnement de la grille RST<sub>02</sub></i> .....	38
Les critères .....	38
L'échelle d'appréciation.....	40
Hors sujet .....	41
Mal pris en compte.....	41
Non pris en compte .....	41
Moyennement pris en compte .....	41
Assez bien pris en compte.....	42
Bien pris en compte .....	42
Le tableau des performances.....	42
La courbe de température.....	46
Le profil développement durable .....	48
L'escalier de la gouvernance .....	52
2. <i>Le cédérom d'installation des applications</i> .....	53
Description du contenu du cédérom.....	53
Dans le dossier Microsoft Excel : .....	53
Dans le dossier OpenOffice Calc : .....	53
Documentation .....	53
Démonstration interactive .....	53
Installation du cédérom.....	54
Utilisation des modèles .....	54
3. <i>Les fiches repères pour le développement durable</i> .....	56
4. <i>Le glossaire du développement durable</i> .....	57
5. <i>La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement</i> .....	58
6. <i>Un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable</i> .....	62
Les finalités du développement durable.....	62
Les éléments déterminants de la démarche.....	63

<b>Bibliographie .....</b>	<b>66</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>68</b>

## Prendre en compte le développement durable dans un projet

### Guide d'utilisation de la grille RST<sub>02</sub>

Un projet est mal assuré vis-à-vis du développement durable ? Pas d'hésitation : la grille RST<sub>02</sub> apporte un cadre de référence pour analyser et situer le projet à l'aune du développement durable, c'est-à-dire « *concilier la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social* ».

Conçue par le Réseau Scientifique et Technique du ministère de l'Équipement (RST), cette seconde version s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la grille RST<sub>01</sub>, dont le mode opératoire a été revu et la présentation remaniée, pour une utilisation plus simple et un maniement plus agréable.

À l'aide :

- du mode d'emploi de la grille ;
- des fichiers nécessaires à son fonctionnement ;
- des fiches de cas d'opérations, projets, aménagements passés au crible de la grille RST réunies dans la collection *Repères pour le développement durable* ;
- d'un glossaire du développement durable

les ingénieurs et les techniciens des collectivités, leurs partenaires publics ou privés, trouveront dans cet ouvrage toutes les informations utiles pour traduire le développement durable dans leur projet : programme d'action, opération d'aménagement, assistance à maîtrise d'ouvrage, ingénierie d'appui territorial...